

DOSSIER

Les nouveaux billets dans les starting-blocks

p.20



FISCALITÉ

Quel avenir pour l'aide fiscale outre-mer ?

FORMATION

Une bonne nouvelle pour la formation : l'Essec arrive en Nouvelle-Calédonie

DES PROS AU SERVICE DES PROS NOS VÉHICULES UTILITAIRES



CITROËN BERLINGO

à partir de
24 990 CFP/MOIS*



Jusqu'à 890 Kg
CHARGE UTILE



Jusqu'à 1,25m
HAUTEUR UTILE



Jusqu'à 4,1m³
VOLUME UTILE



Jusqu'à 3,25m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- Jusqu'à 3 places avant
- Une large porte latérale coulissante
- Des portes arrières battantes asymétriques
- Un espace central avant libéré
- La Connecting Box
- Le Grip Control
- Des consommations et émissions de CO2 records
- Protection sous moteur

Véhicule Citroën Berlingo au prix de 1 373 175 CFP* (tarif en vigueur au 02/12/13, offre valable jusqu'au 31/01/14). Financement sous forme de vente à crédit. Montant financé 1 189 895 CFP, avec 183 280 CFP d'apport client. Soit 60 échéances mensuelles de 24 990 CFP hors prestations facultatives. Frais de dossier 25 000 CFP, Taux nominal de 9,5 %. Coût total du crédit 1 524 400 CFP, 1ère échéance à 30 jours.



CITROËN JUMPY

à partir de
29 990 CFP/MOIS*



Jusqu'à 1200 Kg
CHARGE UTILE



Jusqu'à 1,44m
HAUTEUR UTILE



Jusqu'à 6m³
VOLUME UTILE



Jusqu'à 2,58m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- 3 places avant
- De larges portes latérales coulissantes
- Des portes arrières battantes ouvrant à 180°
- Une position de conduite type Monospace
- Un levier de vitesses sur la planche de bord
- La Connecting Box
- Le Grip Control
- Des consommations et émissions de CO2 records

Véhicule Citroën Jumpy au prix de 1 832 175 CFP* (tarif en vigueur au 02/12/13, offre valable jusqu'au 31/01/14). Financement sous forme de vente à crédit. Montant financé 1 427 969 CFP, avec 404 206 CFP d'apport client. Soit 60 échéances mensuelles de 29 990 CFP hors prestations facultatives. Frais de dossier 25 000 CFP, Taux nominal de 9,5 %. Coût total du crédit 1 824 400 CFP, 1ère échéance à 30 jours.



CITROËN JUMPER

à partir de
39 990 CFP/MOIS*



Jusqu'à 1945 Kg
CHARGE UTILE



Jusqu'à 2,17m
HAUTEUR UTILE



Jusqu'à 17m³
VOLUME UTILE



Jusqu'à 4,07m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- 3 places avant
- De larges portes latérales coulissantes
- Des portes arrières battantes (H.2,03m)
- Ouverture des portes arrières battantes à 270°
- Une tablette étroite réhaussable
- La Connecting Box
- Des consommations et émissions de CO2 records

Véhicule Citroën Jumper au prix de 2 134 350 CFP* (tarif en vigueur au 02/12/13, offre valable jusqu'au 31/01/14). Financement sous forme de vente à crédit. Montant financé 1 904 117 CFP, avec 230 233 CFP d'apport client. Soit 60 échéances mensuelles de 39 990 CFP hors prestations facultatives. Frais de dossier 25 000 CFP, Taux nominal de 9,5 %. Coût total du crédit 2 424 400 CFP, 1ère échéance à 30 jours.

* Déduction faite de l'apport SNC (23,5%). Conditions réservées aux professionnels éligibles à la défiscalisation Loi Girardin. Sous réserve d'acceptation du dossier de financement par l'établissement partenaire et de la demande de défiscalisation - Photos non contractuelles - COUP D'ŒUEST

Véhicules disponibles en versions : frigos, bennes, bennes basculantes, plateaux simples et plateaux double cabine.

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



CITROËN



ALMAMETO
AUTOMOBILES

Tél. : 41 40 70

Sommaire

Les nouveaux billets dans les starting-blocks p20



Actualités

L'industrie s'expose p4

Vie de la CCI

Préparer l'arrivée de Bpifrance en Nouvelle-Calédonie p5

Le Médipôle, des besoins à surveiller p6

Fiscalité

Quel avenir pour l'aide fiscale outre-mer ? p7

ZOOM ENTREPRISE Dans le nord comme chez soi

p8



Actualités d'entreprises p10

Portrait d'entreprise

Mutualiser et optimiser les transports routiers p12

Provinces

L'hôtel de la province Nord prend de l'ampleur p14

C'est officiel p16

Repères Économiques p17

Commerce

Des enseignes distinguées p18

Média

L'e-administration en marche en province sud p25

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La marque EnVol : un atout pour les entreprises p26



Formation

Une bonne nouvelle pour la formation : l'Essec arrive en Nouvelle-Calédonie p29

Quiz p30

Connaissez-vous votre consommation énergétique ?

Fiche pratique

Groupement d'intérêt économique ou société en participation ? p32

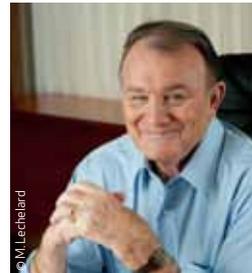
Foire aux Questions/Agenda p34

Reprises d'entreprises p37

Foires & salons p37

Revue de presse p38

Le *CCI info* est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa Cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 - Site internet : www.cci-nc - Directeur de publication : André Desplat - Comité de rédaction : Sidonie Ganatchian, Isabelle Papaceit - Coordination : Sidonie Ganatchian - Rédaction : Anne-Claire Lévêque, Frédérique de Jode, Chloé Jez, Vincent N.C et Annabelle Noir - Coordination rédaction : Rezo - Réalisation : Concept - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 - Impression : Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage : 12 000 exemplaires - Le *CCI Info* est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse à obtenir auprès du directeur de publication.



Edito

ANDRÉ DESPLAT
Président de la CCI-NC

L'année 2013 s'achève sur des avancées significatives dans de nombreux dossiers pour lesquels la Chambre a collaboré avec les institutions, qu'il s'agisse du transfert de compétences du droit commercial ou des actions engagées en matière de développement durable. Quant à l'agenda de 2014, il nous donne rendez-vous avec des échéances politiques importantes qui, si elles sont porteuses d'évolution, ne doivent pas nous faire oublier que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie repose aussi sur les atouts solides de notre économie locale, dont vous êtes les acteurs. Un des tout premiers rendez-vous de l'année est l'arrivée en janvier, sur les trois territoires du Pacifique, d'une nouvelle gamme de billets. Plus pratiques, plus sécurisés, plus proches de nous et aussi porteurs de nombreuses et belles images de notre région, ces nouveaux billets répondent aux standards internationaux en matière de monnaie fiduciaire. Vous en apprendrez plus à la lecture du dossier de ce dernier numéro de l'année. Je vous souhaite à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en février 2014 pour une prochaine édition du *CCI Info*.

Bonne lecture.

3, 2, 1... soldez !

Suppression des péages de la Savexpress



Pas de temps à perdre ! Les soldes d'été ont lieu cette année sur une période plus concentrée. L'opération se déroule à partir du mercredi 8 janvier, pendant trois semaines.

Pour toute information : syndicatcommerce@lagoon.nc
tél. : 27 54 10

Fin décembre, les péages de Tina et de Koutio vont disparaître. L'objectif de ce « cadeau de Noël » est de participer à la lutte contre la vie chère et de soutenir le développement harmonieux de l'agglomération nouméenne. La Savexpress s'engage à rembourser les cartes

prépayées non dépensées. Il conviendra à chaque client de se rapprocher des guichets commerciaux de la société.

Renseignements :
tél. : 41 19 30
savexpress@savexpress.nc



les rendez-vous de l'économie

Le 11 décembre, à 18 heures, le dernier *Rendez-vous de l'économie* de l'année est consacré aux grappes d'entreprises. La conférence est organisée par la province Sud qui favorise, depuis 2009, ces regroupements locaux d'entreprises de petites tailles, appartenant à une même filière, afin de mener des actions de mutualisation et d'échanges. Xavier Roy, le directeur de l'association métropolitaine France Clusters, mandatée par l'État pour l'accompagnement des grappes d'entreprises, présentera leur rôle et leur intérêt pour les entreprises calédoniennes. Entrée libre.

Inscriptions et renseignements au 24 31 00 ou com@cci.nc

L'INDUSTRIE S'EXPOSE

Dans le cadre de l'année 2013 de l'industrie, la CCI organise une exposition de photographies sur l'industrie calédonienne intitulée *L'industrie, l'art d'un pays*. Présentée courant décembre à l'aéroport de Tontouta, l'exposition rejoindra ensuite Ducos, Nouméa et la Brousse, au cours du premier trimestre 2014. À travers 32 images, les photographes Claude Beaudemoulin, Stéphane Ducandas, Fred Payet et Nicolas Petit transmettent chacun leur regard sur les entreprises du pays, ainsi que sur les femmes et les hommes qui en sont les acteurs.

Le mag des voyageurs

À feuilleter à l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta, le dernier numéro de *Time mag* présente une interview de Didier Tappero, directeur général de la compagnie Aircalin et une découverte touristique de la Nouvelle-Calédonie du nord au sud. En plus de toutes les informations utiles aux voyageurs, une immersion est proposée au sein de la section « inspection des voies aériennes » qui veille aux entrées de produits d'origine animale, végétale ou alimentaire, pour préserver la santé publique et l'environnement.

Chantier vert sur la toile



Mis en ligne mi-novembre, le site www.chantiervert.nc fait partie des nouveaux outils proposés par la CCI et ses partenaires pour informer les maîtres d'œuvres et les entreprises sur la charte Chantier vert. Il met à disposition de nombreux documents à télécharger : guides pratiques, réglementations en vigueur, lettre et formulaire d'engagement, liste des chantiers adhérents, etc.

Soutien au BTP

La loi du pays instaurant pour une durée de deux ans une défiscalisation locale de l'habitat intermédiaire (désignant des petits ensembles de logements collectifs) a été adoptée mi-novembre au Congrès en seconde lecture. L'exonération fiscale concernera les investissements dans la construction ou l'acquisition de logements intermédiaires, excluant les constructions faites en préfabriqué importé pour privilégier les fabricants locaux. Ce vote a soulagé les professionnels du BTP, frappés par la crise, qui devraient voir leur activité relancée grâce à cette mesure.



Préparer l'arrivée de Bpifrance en Nouvelle-Calédonie

La Banque publique d'investissement Bpifrance doit être déployée dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, un groupe de travail animé par la CCI a réfléchi à la mise en place de cet établissement conçu comme un instrument de reconquête économique.



À l'initiative du président de la CCI, les trois chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie (CCI, CMA et CA) et les organisations patronales (MEDEF-NC, UPA-NC, CGPME-NC) se sont associées pour constituer un groupe de travail, coordonné par Alain Céleste, président d'Initiative Nouvelle-Calédonie. « Bpifrance est un outil de financement qui vise à combler les carences du système bancaire privé afin de favoriser l'investissement dans des secteurs stratégiques à risques », explique-t-il. L'innovation, les énergies renouvelables, la pêche ou l'aquaculture en sont des exemples. C'est aussi une « banque plus patiente et moins gourmande », selon Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif. Créé par l'État par la loi du 31 décembre 2012, ce groupe public réunit sous un guichet unique les services de structures existantes : Oséo, qui soutient la croissance et l'innovation des PME, le Fonds stratégique d'investissement (FSI), qui participe en fonds propres dans des entreprises aux projets créateurs, FSI Régions et CDC Entreprises, filiale de la Caisse des dépôts. Bpifrance offre l'ensemble des instruments de soutien aux entreprises depuis l'aide à la trésorerie jusqu'à l'investissement en capital, notamment pour le développement des PME. Son

objectif est également de créer des emplois et d'augmenter les exportations, un secteur où la Nouvelle-Calédonie a du potentiel, mais où il est difficile d'être compétitif sans appui.

Premières pistes pour Bpifrance en Nouvelle-Calédonie

Toutefois, pour éviter la redondance avec des dispositifs existants et pour cibler les vrais besoins des entreprises, le groupe de travail calédonien « s'est attaché à recenser les insuffisances en matière de financement en Nouvelle-Calédonie », souligne Alain Céleste. Ainsi, il a retenu en priorité cinq dispositifs d'intervention de Bpifrance (voir encadré) qui seraient proposés sur l'ensemble du Territoire. De même, dans un souci d'efficacité, le groupe de travail préconise que la représentation de la Banque publique d'investissement en Nouvelle-Calédonie soit assurée par l'Agence française de développement, un établissement public qui accompagne depuis longtemps la compétitivité économique du pays. L'AFD instruirait donc les dossiers de demandes de financements des entreprises, demandes dont la décision finale devrait être prise de préférence sur place, et non en Métropole, jusqu'à un certain niveau d'engagement financier. Ceci afin de disposer d'une meilleure connaissance du contexte

EN CHIFFRE

D'ici 2017, Bpifrance devrait investir environ 12 milliards d'euros (1 440 milliards de francs) dans les entreprises françaises.

QUELS OUTILS DE FINANCEMENT POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?

Parmi les offres de Bpifrance, le groupe de travail a mis l'accent sur la garantie de crédits de restructuration apportée aux banques locales pour la restauration de la trésorerie d'entreprises viables ; l'accompagnement de l'innovation et de l'exportation ; les prêts à moyen ou long terme en cofinancement avec les banques ; l'octroi de prêts participatifs pour la rénovation hôtelière ; et enfin, l'apport de ressources à des fonds finançant les PME. Pour cette mesure, la Nouvelle-Calédonie dispose déjà de l'OPI – Océanienne de participation et d'investissement – une société gérant un fonds commun de placements à risques.

local et de raccourcir les délais de réponse. « À ce stade, ces pistes de réflexion ne sont que des propositions », précise Alain Céleste. La suite logique serait qu'elles soient approfondies avec les représentants des collectivités calédoniennes », notamment les provinces qui, à l'instar des régions en Métropole, seront associées au fonctionnement de Bpifrance en Nouvelle-Calédonie.

Pour plus de renseignements :
www.bpifrance.fr

Le Médipôle, des besoins à surveiller

Mercredi 6 novembre, le *Rendez-vous de l'économie* de la CCI était consacré aux investissements à venir pour le CHT dans le cadre du Médipôle. De nouvelles opportunités en perspective pour les entreprises calédoniennes.



6

© Niko Vincent

Les représentants d'entreprises ont été nombreux à répondre à l'invitation de ce deuxième *Rendez-vous de l'économie* dédié au Médipôle. André Desplat, le président de la CCI-NC, a rappelé l'importance pour l'économie calédonienne de ce chantier au budget de près de 50 milliards de francs. L'objectif de la conférence était d'informer sur les besoins à venir du CHT en matière d'équipements informatiques et généraux, de matériel biomédical, mais aussi de travaux et d'équipements pour le logipôle, le pendant indispensable du Médipôle. Cette communication répondait à « *un engagement donné auprès des organisations patronales de faire toute la transparence sur le projet et d'associer en permanence les entreprises locales aux ouvertures de marché* », a indiqué Jacqueline Bernut, présidente du conseil d'administration du CHT.

Le logipôle en marche

Après un point sur l'état d'avancement du Médipôle par Philippe Dunoyer, membre du gouvernement en charge de son suivi, le projet du logipôle a été présenté par Marie Gayraud, directrice de Ginger Soproner Nouvelle-Calédonie qui fait partie du groupement de maîtrise d'œuvre. Le CHT est le maître d'ouvrage de ce bâtiment qui doit

abriter les structures logistiques, à savoir la pharmacie, le magasin central, les cuisines, la lingerie, une unité de gestion des déchets et les galeries dédiées aux transports lourds automatisés. Le budget de l'opération s'élève à 4,5 milliards de francs et le marché principal en groupement d'entreprises (gros-œuvre, corps d'états techniques et architecturaux) comprend 22 lots. Les autres marchés concernent la gestion technique du bâtiment, les véhicules automatisés qui vont assurer la liaison entre le logipôle et le Médipôle, les tunnels de lavage et enfin la signalétique. Les appels d'offres vont se succéder pour ce chantier qui a démarré en novembre dernier et doit s'achever en juillet 2016.

Des investissements dès 2014

En matière d'équipements généraux, les besoins se rapportent à la logistique de transport (parcs de chariots adaptés aux transports lourds automatisés, traçabilité et sécurisation des transports...), au logipôle (stockage et cuisine centrale), aux chambres d'hospitalisation et de soins intensifs (lits, mobiliers...), et enfin au personnel administratif (bureaux, fauteuils...). L'objectif de la Direction des achats, de la logistique et des techniques du CHT est de

tendre vers une standardisation des fournitures afin de faciliter la maintenance.

Le Médipôle sera un hôpital numérique. Pour l'informatique, les réseaux et le matériel biomédical, des investissements importants vont être réalisés dès 2014. Certaines solutions seront donc installées sur les infrastructures existantes du Médipôle avant son ouverture prévue en janvier 2016. Le plan d'équipement informatique prévoit le renouvellement d'un parc de 800 ordinateurs et de 250 imprimantes entre 2014 et 2016. En ce qui concerne le matériel biomédical, un pic des investissements est prévu en 2016, avec notamment le renouvellement d'un scanner.

« *La valeur ajoutée des entreprises locales est la continuité et la sécurité. Qu'elles n'hésitent pas à rencontrer nos équipes avant de répondre aux appels d'offres* », souligne Dominique Cheveau, le directeur du CHT, qui prévoit d'ores et déjà la mise en place d'ateliers de réflexion en 2014 pour une autre question très importante : la maintenance du futur site.

Contact

Jérôme Desmottes au CHT : 25 68 10
j.desmottes@cht.nc

Quel avenir pour l'aide fiscale outre-mer ?

C'est à l'article 13 du projet de loi de finances pour 2014 que figurent les éléments de la réforme envisagée pour la défiscalisation des investissements productifs et des logements sociaux outre-mer. Une réforme dont les conséquences restent encore incertaines pour la Nouvelle-Calédonie, mais auxquelles il convient de se montrer attentifs...

Depuis février 2012, et la publication du second rapport de la Cour des Comptes recommandant la suppression des défiscalisations en faveur de l'outre-mer, une ombre plane sur le maintien du dispositif d'aide fiscale (AFIOM) dont peuvent disposer, sous certaines conditions, des entrepreneurs calédoniens ; qu'il s'agisse de financer des investissements en matière de logements sociaux ou de biens productifs. À court terme, la disparition de ces aides semble aujourd'hui écartée mais il convient néanmoins d'avancer avec prudence à l'heure d'examiner les conséquences que le projet de loi de finances pour 2014 aura sur les investissements calédoniens.

Proposer des améliorations

La volonté première du Gouvernement français a été d'établir un bilan de l'efficacité et de l'efficience des dispositifs de dépenses fiscales outre-mer, et de proposer des améliorations de ces dispositifs sans remettre en cause le niveau de l'engagement en faveur des outre-mer. Parmi les nouveaux dispositifs envisagés figure un crédit d'impôt dont les exploitants bénéficieraient directement, limitant ainsi les frais d'intermédiation et favorisant la suppression de la part de la dépense fiscale qui ne bénéficie qu'aux contribuables apporteurs de capitaux. Mais, outre le fait que ces aménagements pourraient ne concerner que les DOM, d'autres interrogations demeurent. Comme le concède un fiscaliste local, « le diable est dans le détail du projet de loi ». Ainsi est-il envisagé d'augmenter les taux de rétrocession minima en faveur des entreprises. Une telle disposition peut apparaître bénéfique, à condition qu'elle n'ait pas pour conséquence de détourner nombre d'investisseurs de ces dispositifs jugés, dès lors, moins avantageux. Et ce sont particulièrement les « petits » dossiers qui en pâtiraient ; lesquels représentent 90 % des projets financés en Nouvelle-Calédonie. D'autres éléments du projet (tels que ceux affectant les biens de remplacement) retiennent également l'attention des professionnels dont le mot d'ordre actuel tient en une phrase : « attendre et voir tout en demeurant attentifs et concernés ». Réponses concrètes attendues début 2014...

En savoir plus :

www.economie.gouv.fr/projet-loi-finances-2014
(pages 61 à 70)

Diriger votre entreprise.

C'est vous...



Vous orienter dans la bonne direction.

C'est nous !

La Chambre de commerce et d'industrie guide les chefs d'entreprise dans toutes leurs démarches.



www.cci.nc

cci
NOUVELLE-CALÉDONIE

Dans le nord comme chez soi

Depuis le mois d'août, un nouvel établissement hôtelier a ouvert ses portes au cœur de la zone VKP. L'Eden Appartiel, niché dans la zone d'activités de Cassis Pont-Blanc à Koné, dispose de 40 studios. Un mode d'hébergement que l'on n'avait encore jamais vu dans le nord.

Une clientèle en totale autonomie. Voilà l'ambition qu'affichaient, à l'origine du projet, les deux gérants de l'Eden Appartiel. Ambition bel et bien réalisée puisque les logements se présentent sous forme de studios équipés. « *Ce qui nous différencie de façon majeure d'un hôtel classique, c'est avant tout la présence, dans chaque studio, d'une cuisine entièrement équipée* », décrit Loïc Clergé, cogérant de la structure. Plaques, réfrigérateur, congélateur, vaisselle, ustensiles... l'équipement se veut comparable à celui d'un particulier pour éviter la case restaurant midi et soir. Autre différence majeure, annonce le responsable, les tarifs dégressifs selon la durée du séjour. Des arguments qui semblent porter leurs fruits puisque la structure attire déjà une clientèle nombreuse et variée : nombre d'appartements sont occupés par des professionnels, soit présents tout au long de la semaine, le temps d'effectuer leurs journées de travail avant de repartir vers leur lieu de résidence, soit installés pour du long séjour, le temps de trouver un logement permanent dans le secteur ou de réaliser une mission de plusieurs semaines ou mois auprès d'une entreprise du nord.

De l'individuel dans du collectif

Le duo d'associés, Loïc Clergé et Antoine Montès, combinant leurs expériences dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme, a imaginé l'Eden Appartiel voilà maintenant deux ans pour répondre avant tout à un besoin permanent d'hébergements dans la zone VKP. C'est auprès de la Sofinor qu'ils ont trouvé 82 ares de terrain, un espace suffisant pour la construction de six bâtiments dont cinq réservés aux hébergements. « *Tout est de plain-pied avec, pour chaque studio, une terrasse individuelle, un jardin et l'absence de vis-à-vis*. » Vivre à l'hôtel dans une véritable intimité : le projet était ambitieux et a pu voir le jour pour 410 millions de francs, terrain compris, avec le soutien de la BNC et de l'Icap (Institut calédonien de participation). Un budget dans lequel la défiscalisation n'est intervenue que sur le matériel d'exploitation pour quelque 10 % du total.

Précieux logements

L'Eden Appartiel apporte une offre de logement supplémentaire dans la zone VKP particulièrement en demande de lieux de résidence. Avec quatre autres hôtels dans le secteur, les possibilités sont certes importantes mais néanmoins parfois insuffisantes. « *La seule usine de Koniambo a des besoins importants en cette période de montée en puissance*, précise Antoine Montès. *Des experts sont présents pour des missions de longue durée et ont des besoins en hébergements*. » Si l'on compte également les professionnels d'autres sociétés, les futurs résidents en attente de logement et les touristes, la nouvelle structure de la zone d'activités a un bel avenir devant elle.

Eden Appartiel

239 avenue de Teari
tél. : 42 41 42

LA ZONE DE CASSIS PONT-BLANC

Commercialisée par la Sofinor, la zone de Cassis Pont-Blanc s'étend sur 34 hectares répartis en deux tranches et 57 lots. Elle accueille déjà plusieurs sociétés de commerce ainsi que l'agence de Koné de la CCI.

L'ensemble des lots a déjà trouvé preneurs ou est en cours de commercialisation, généralement pour des activités tertiaires ou d'artisanat. Si des industriels veulent s'implanter dans la zone, ils sont dirigés vers Kataviti, à la sortie de Koné. Tous les terrains y ont été viabilisés.



Loïc Clergé et Antoine Montès, les deux gérants de l'Eden Appartiel

De vous à nous,
être chef
d'entreprise,
c'est être acteur
du vrai
progrès social.



Nous plaçons toujours
l'entreprise, comme aventure
humaine, au cœur de
la cohésion, du dialogue,
du mieux vivre et
de l'intégration sociale
des Calédoniens.

Depuis plus de 75 ans,
nous accompagnons les grands
chantiers sociétaux du territoire
dans la construction et la gestion
des outils de protection sociale.

CAFAT, RUAMM, régimes de retraite, allocations
chômage et familiales, FSH, Tribunal et droit du travail,
conventions collectives de branches sont des piliers
nécessaires à l'entreprise et à tous.



www.medef.nc



Fédération des entreprises

MEDEF NC

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.

OSEZ LES GLACES ZIO

Après avoir fait boutique avec un boulanger à Magenta, les glaces Zio ont transformé l'essai en ouvrant une deuxième enseigne à l'Anse Vata (à côté de Quick). Ces glaces artisanales sont un mélange de savoir-faire d'Italie, où Christina Bhégain, la propriétaire des lieux, a été formée, et de produits locaux : lait et fraises de Sarraméa, melons de Bourail, vanille de Païta... La vingtaine de parfums proposés varient selon la saison. Derrière la vitre du laboratoire, les clients peuvent voir la magie opérer et la matière première se transformer en sorbet ou en glace.

❖ Zio Anse Vata : 59 Promenade Roger-Laroque. Tél. : 28 19 86



© Annabelle Noir

10

❖ Bioattitude fait son show

Le site Internet spécialisé en produits bio et naturels pour toute la famille – www.bioattitude.nc – a désormais son showroom au 1 rue Anatole-France, à l'intérieur du magasin Sleepy Head. Dans cet espace de démonstration, les produits exposés ne sont pas à vendre, mais il est possible de les voir, de recueillir informations et conseils et de prendre rendez-vous pour créer une liste de naissance. La vente se fait toujours exclusivement sur le Web. Ce lieu va aussi permettre d'organiser des conférences, ateliers, découvertes de nouveautés...

❖ Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h ou sur rendez-vous : bioattitude@bioattitude.nc



© Annabelle Noir

❖ 1500 m²

C'est la surface du nouveau magasin Nouméa pas cher en centre ville, rue du Général-Galliéni. Un espace trois fois plus grand par rapport à l'ancien local commercial qui doit fermer en fin d'année. Déployée sur deux niveaux, l'enseigne discount propose désormais un choix plus large de produits en décoration, textile, vaisselle, mobilier ou électroménager. À noter que Nouméa pas cher est aussi présent au Mont-Dore depuis quelques mois. Le bazar situé à La Conception a une superficie de 1 000 m².

❖ Nouméa pas cher : 13 rue du Général-Galliéni à Nouméa. Tél. : 29 75 10

UN COMPLEXE ROYAL

Le Château Royal Beach Resort & Spa a retrouvé son nom d'origine et vient de fêter ses 40 ans. Située à l'Anse Vata, la structure hôtelière propose une variété de services unique en Nouvelle-Calédonie, comprenant une centaine de chambres, trois restaurants, deux bars, dont un café-concert, trois salles polyvalentes ainsi qu'une piscine extérieure. Atout indéniable du lieu, la présence du Spa homologué « thermes marins de Saint-Malo ». Afin de renforcer son positionnement de Resort, l'établissement s'apprête à développer une activité de bateau charter. L'aménagement et la valorisation du parc de 1,5 hectares sont également programmés. Des initiatives soutenant les démarches prochaines en vue de passer dans la catégorie des « 4 étoiles ».

❖ Château Royal Beach Resort & Spa, 140 Promenade Roger Laroque à Nouméa. Tél. : 29 64 00 www.complexechateauroyal.nc



UNE FOULE D'ENTREPRISES ATTENDUE AU FULTON

L'immeuble Le Fulton, inauguré en novembre dernier, propose 9 000 m² de bureaux en plein cœur de Ducos. Ce projet immobilier est le fruit d'un partenariat entre AG2R La Mondiale, le Groupe le Centre (GLC) et la société Bothwell. Implantées sur huit étages, les surfaces de travail varient de 31 à plus de 1000 m² et sont accessibles à la vente ou à la location. La Mondiale, la CMA-CGM Nouvelle-Calédonie ou encore l'OPT ont déjà choisi de s'installer dans ces nouveaux locaux qui confortent un peu plus Ducos dans son rôle de quartier d'affaires.



Immeuble Le Fulton
www.fulton.nc
Commercialisation :
Bothwell.
Tél. : 23 29 39

Partager la passion du vin

Forts d'une expérience de plus de dix ans comme négociants en vins, Silvie et Igor Lebovic se sont associés avec Olivier Muller, sommelier professionnel, pour ouvrir la boutique Le Vin Passion, à Val Plaisance. La plupart des vins français en rayon sont issus d'un marché de « niches », c'est-à-dire de vigneronnes dont la petite ou moyenne production se retrouve sur les meilleures tables. Les cavistes proposent aussi des cours d'œnologie et des soirées de découverte du whisky. Ils mettent en avant le conseil et l'accord mets et vins auprès de leur clientèle qui trouvera, pendant la période des fêtes, un joli choix de coffrets cadeaux.

Le Vin Passion : 2 bis rue Gabriel-Laroque.
Tél. : 85 81 55 / 78 49 28 – laboutiquelevinpassion@gmail.com



Communication durable avec Eteek



Lancée cette année par Christine Rousselle du studio Passion Graphique, Eteek est une agence conseil spécialisée en éco-communication. Impression, packaging, supports... sa volonté est d'aider les entreprises à communiquer dans le respect de leur environnement au sens large. Eteek apporte son expertise dans le domaine de la création graphique, de l'événementiel et de l'éco-conception, en s'appuyant également sur un réseau de partenaires engagés dans le développement durable parmi lesquels figure la CCI.

Eteek : 45 bis route du Port-Despointes, Faubourg Blanchot.
Tél. : 79 63 12 – eteek@mls.nc – www.eteek.nc ou sur Facebook

100

C'est en moyenne le nombre d'entreprises mises en lumière chaque année dans les pages du *CCI Info*. Chaque mois, votre magazine vous propose de découvrir des entreprises récemment créées, innovantes ou qui se démarquent. Il peut aussi relayer l'actualité de votre activité. N'hésitez pas à nous contacter au 24 31 00 – com@cci.nc

Le livre s'anime avec Zanzibook



Dans le secteur difficile de l'édition en Nouvelle-Calédonie, l'éditeur jeunesse Zanzibook a misé sur les livres numériques interactifs. Une filière qui lui permet de distribuer ses produits dans le monde entier.

En 2011, la maison d'édition jeunesse calédonienne Zanzibook s'est lancée dans l'aventure du livre numérique avec *La pièce de Gus*. Cette première histoire bilingue français-anglais a été téléchargée 65 000 fois jusqu'à présent. Zanzibook vend ses applications mobiles ou « Apps » sur les plateformes d'Amazon, de Google et d'Apple Store, touchant ainsi les pays

francophones, mais aussi anglophones et lusophones. Dans son catalogue, *Lulu & Zazou* est une collection de trois livres interactifs avec des mini-jeux intégrés au récit. Ils racontent les aventures autour du monde d'une petite fille et de son chat. Les jeunes lecteurs peuvent passer de l'anglais au français ou au portugais et apprendre les caractéristiques fortes d'un pays tout en jouant. Une nouvelle collection est attendue en 2014.

Zanzibook : contact@zanzibook.com
www.zanzibook.com



Mutualiser et optimiser les transports routiers

Après une carrière dans le BTP, Bruno Dardenne fait le choix d'une nouvelle aventure en créant, en août 2013, la société OTNC (Optimisation des transports de Nouvelle-Calédonie) qui ambitionne de mettre en relation des transporteurs et des donneurs d'ordre dans un souci d'optimisation.

Même si la situation a évolué ces dernières années, le déséquilibre nord-sud persiste. En témoigne ce chiffre : 70 % des transports routiers se font dans le sens sud-nord. Conséquence : une majorité de camions repart à vide au retour. Ce qui est également le cas pour l'inverse !

Mutualisation, optimisation

Avec OTNC, la volonté de Bruno Dardenne, directeur de travaux, est de fédérer des transporteurs et d'organiser leur mise en relation avec des donneurs d'ordre. Pour faciliter cette intermédiation, il a créé une application accessible en ligne qui permet aux transporteurs d'indiquer leur disponibilité en temps réel et aux donneurs d'ordre de faire une demande de devis en profitant de chargements à vide, jusqu'ici non exploités.

Avec un tel système, les deux parties sont gagnantes : d'une part, le transporteur sera rémunéré pour un trajet qu'il aurait fait à vide ; d'autre part, le donneur d'ordre aura accès à un prix plus avantageux.

OTNC doit maintenant convaincre des transporteurs d'adhérer à cette démarche novatrice, mais pas à n'importe quel prix ! Pour que le système soit opérationnel, Bruno Dardenne veille par exemple à choisir des transporteurs bénéficiant d'outils de communication à minima (GSM et adresse



mail). Afin d'offrir aux donneurs d'ordre la meilleure garantie possible, OTNC demande aussi aux transporteurs de remplir les conditions administratives légales. Outre un Ridet, ceux-ci doivent donc être en mesure de produire une lettre de voiturier (ordre de transport) et une attestation d'assurance tant pour les véhicules que pour les marchandises.

Un système gagnant/gagnant

Plus qu'une simple optimisation, OTNC ambitionne en effet « d'amener de la sécurité administrative » dans le transport

routier calédonien. De manière indirecte, ce système est aussi un gage pour plus de sécurité sur les routes car « un camion chargé roule moins vite qu'un camion à vide » et « ce sera aussi meilleur pour la planète d'un point de vue écologique ! ». Bruno Dardenne sait qu'il doit encore vaincre quelques résistances mais il compte bien convaincre du bien-fondé de l'adage qui veut qu'« on est toujours plus fort à plusieurs ! ». Pour y parvenir, il se donne du temps et entrevoit ses premiers objectifs à fin août 2014. À cette date, OTNC espère avoir "réuni" une cinquantaine de donneurs d'ordre réguliers qui auront accès à une "flotte" d'une centaine de camions de tout acabit. Et ce, sans compter les particuliers qui peuvent d'ores et déjà bénéficier de ce système novateur d'intermédiation pour transporter (et non déménager comme tient à le préciser le fondateur d'OTNC) des effets personnels au meilleur coût.

BCInet
La liberté, ça compte...

www.bci.nc

+ d'info au 256 990
coût d'un appel local

www.bci.nc

BCI
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

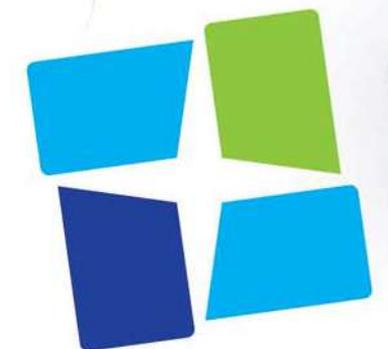
Banque Calédonienne d'Investissement • SAEM au capital de 7,5 milliards XPF • Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP 95 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 - Fax (837) 27 40 35 • RCS Nouméa 58 8 015 479 - Ridet n°9 015 479 001

Contact :

OTNC
7, rue des Frères-Guépy - ZI Ducos
BP 27324 - 98863 Nouméa cedex
75 64 33 - dir.otnc@gmail.com
www.otnc.nc

moi, je paie en 2 3 4 fois

avec ma carte Visa ou Mastercard*
chez les commerçants affiliés
au réseau PnF



RESEAU
PnF

BE eubanta 23 74 54 - Photo E. Aubry



Vous êtes commerçant et vous n'êtes pas encore affilié à PnF,
contactez le **256 990** pour un rendez-vous avec votre conseiller.

* Vous pouvez payer en plusieurs fois à partir de 20 000 F d'achat chez les commerçants affiliés
quelle que soit votre banque, avec votre carte Visa ou Mastercard délivrée en Nouvelle-Calédonie.

un produit
BCI
Groupe BRED

L'hôtel de la province Nord prend de l'ampleur

Bâti voilà plus de dix ans, l'hôtel de la province Nord est en cours d'agrandissement. Deux nouveaux bâtiments viendront agrandir le complexe administratif dans quelques mois. Des travaux engagés pour répondre à des besoins croissants.



14

En une décennie, le nord de la Nouvelle-Calédonie a bien changé. Sous l'impulsion d'une usine désormais en production, la province a connu un essor sans précédent. Une situation à laquelle les services provinciaux se sont adaptés, renforçant leurs services et leurs équipes. Mais encore faut-il disposer des espaces nécessaires pour un fonctionnement serein de l'administration. « Les travaux engagés correspondent à un besoin de créer des espaces pour les services et de remplacer les modulaires occupés par certains agents », décrit Ali Karimi, le directeur de l'aménagement et du foncier de la province Nord.

Prévus pour être livrés d'ici à la mi-2014, les futurs bâtiments sont issus d'un processus parfaitement balisé. Une première programmation a établi les besoins en 2006 avant de lancer les études techniques en 2008. Deux ans plus tard et après une procédure d'appel d'offres, la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement ACE Naïa réunissant architecte et bureau d'études. Enfin, c'est en 2012 que les travaux ont pu débuter, une opération dont le budget global avoisine le milliard de francs.

Des bureaux dédiés

Sur le terrain que possédait déjà l'institution,

le complexe administratif existant va donc accueillir, côté mer, deux nouveaux ensembles. « La surface cumulée des bâtiments, qui seront par ailleurs distincts, atteindra 2 700 m², précise Ali Karimi. Et chacun a une vocation un peu plus spécifique. » Dans le premier s'installeront essentiellement des services fonctionnels : les ressources humaines, la direction des finances et du budget, mais aussi la direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine. Au total, pas loin de soixante personnes pourront enfin quitter les structures provisoires modulaires pour installer leurs bureaux entre des murs neufs. Le second bâtiment sera dédié à quelque trente-cinq personnes supplémentaires, membres de directions plus opérationnelles parmi lesquelles la direction de la culture, celle des sports ainsi que la mission de la femme.

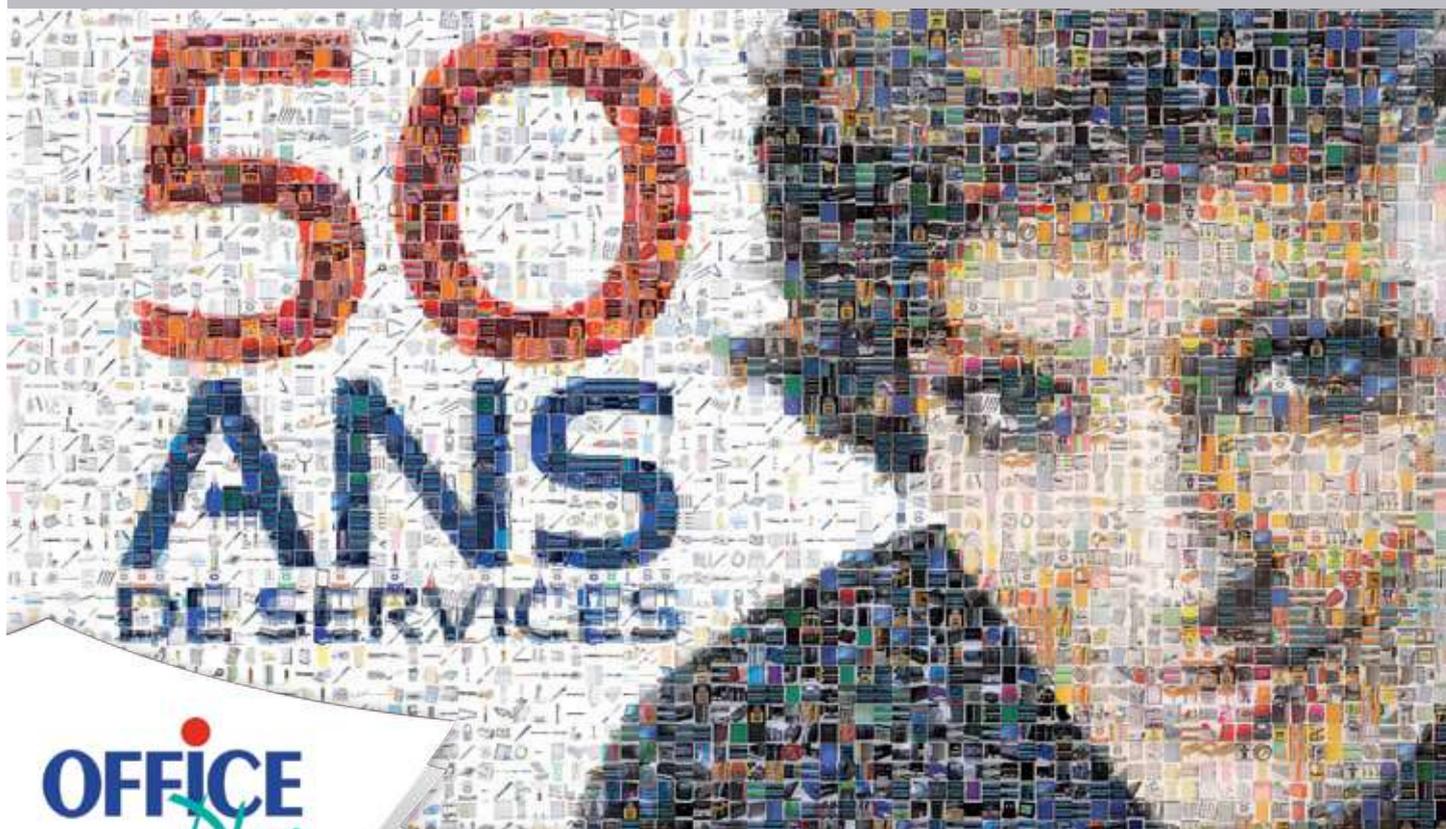
Un ensemble harmonieux

Pour obtenir un hôtel de province cohérent, le projet a été conçu pour s'insérer harmonieusement dans l'ensemble déjà existant. Le style architectural demeure le même que celui mis en œuvre sur les premiers modules, jusque dans les tuiles qui s'adapteront à l'ensoleillement, au

même titre que celles qui recouvrent les autres toitures. « Les bâtiments seront séparés de ceux déjà existants, précise le directeur. Mais le projet a été conçu pour que l'ensemble soit agréable à vivre pour les agents avec des allées reliant les différents points, des parkings... » Un ensemble dont la vingtaine d'entreprises calédoniennes – principalement installées dans le nord – qui participent à la construction pourront être fières, et pour longtemps.

D'AUTRES PROJETS EN COURS

La Direction de l'aménagement et du foncier de la province Nord s'occupe, dans le même temps, d'autres chantiers afin d'améliorer les conditions de travail des agents et les services rendus aux administrés. La subdivision de Houailou est en cours d'agrandissement et de rénovation, la Direction du développement économique de Poindimié subit elle aussi quelques changements et, enfin, le centre médico-social de Poya est en passe d'être entièrement reconstruit.



OFFICE
Plus

65, avenue Maréchal Foch | Nouméa | Tél. : 24 20 40
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi)

NORD SUD INTERIM

*Votre agence d'intérim calédonienne
car vos métiers sont aussi les nôtres*

NSI

Nord Sud Interim

Pour un développement pour tous et avec tous

CONTACT :

Sud : Tél. 28 60 47 - Fax : 28 60 48

Nord : Tél. 47 18 15 - Fax : 47 18 16

Mail : nsi@mls.nc

Site : www.nsi-nc.com

IMMOBILIER

Investissement locatif

En Métropole, les personnes qui acquièrent un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à condition qu'elles s'engagent à le louer nu à usage d'habitation principale pour une durée de neuf ans. Le loyer et les ressources du locataire ne doivent pas excéder des plafonds fixés en fonction du type et de la localisation du logement. Un décret permet désormais aux contribuables de Métropole de bénéficier de cet avantage fiscal pour un bien immobilier acheté en Nouvelle-Calédonie.

Décret n°2013-749 du 14.08.13

JONC n°8951 du 24.09.13

CONSOMMATION

Gaz

Un arrêté définit les modalités de calcul des prix publics du gaz. Pour rappel, le prix maximum de vente au détail du gaz est défini par le gouvernement et publié au Journal officiel.

Arr. n°2013-2619/GNC du 17.09.13

JONC n°8952 du 26.09.13

Monnaie électronique

Les dispositions relatives à la monnaie électronique de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 ont été étendues à la Nouvelle-Calédonie. L'objectif de cette loi est de faire disparaître les obstacles à son développement, notamment en assouplissant la réglementation et en offrant une meilleure protection à ses détenteurs. La monnaie électronique est une valeur stockée sur un porte-monnaie électronique ou virtuel, qui peut prendre par exemple la forme d'une carte à puce, d'un téléphone portable ou d'un serveur informatique. Le chargement se fait par le biais d'une borne spécifique ou par un paiement sécurisé sur Internet : une somme est prélevée sur le compte en banque du client. Le porte-monnaie virtuel permet de procéder par la suite à un paiement électronique pour un montant limité, en utilisant directement la valeur stockée, et sans aucune instruction à la banque ou prélèvement sur le compte bancaire. L'IEOM est compétent notamment pour exercer les contrôles, donner des avis sur les agréments, et assurer la sécurité des titres spéciaux de paiements dématérialisés et la surveillance des moyens de paiement.

Ord. N°2013-792 du 30.08.13

JONC n°8953 du 01.10.13

SANTÉ

Pharmacie

Un arrêté fixe la liste exhaustive des produits, articles, objets et appareils que les pharmaciens sont autorisés à vendre, conseiller et dispenser. Y figurent notamment les médicaments à usage humain, les insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme, les médicaments vétérinaires, les huiles essentielles, les articles et appareils utilisés dans l'hygiène bucco-dentaire, ou encore les produits cosmétiques.

Arr. n°2013-2809/GNC du 02.10.13

JONC n°8957 du 10.10.13

DIVERS

Journalistes

Les dispositions du code du travail relatives aux journalistes ont été modifiées : les articles Lp. 612-5 et suivants ont été ajoutés. Ils prévoient notamment le droit à une indemnité en cas de rupture du contrat de travail à durée indéterminée d'un journaliste professionnel à l'initiative de l'employeur (sauf faute grave ou fautes répétées) mais aussi à l'initiative du salarié en cas de cession de l'entreprise, de cessation de l'activité de presse à la rédaction de laquelle participe le journaliste quelle qu'en soit la cause, ou encore de changement notable dans le caractère ou l'orientation de l'activité de presse à la rédaction de laquelle participe le journaliste lorsque ce changement est susceptible de porter atteinte à ses intérêts moraux.

Lp n°2013-6 du 27.09.13

JONC n°8955 du 08.10.13

Douanes

L'administration des douanes est désormais autorisée à effectuer une transaction avec les personnes poursuivies pour infraction douanière ou à la réglementation relative aux relations financières avec l'étranger ou pour infraction à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou

à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décret n°2013-741 du 14.08.13

JONC n°8951 du 24.09.13

Agriculture

Le programme pour l'exercice 2013 du fonds de concours pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés a été arrêté.

Arr. n°2013-2731/GNC du 01.10.13

JONC n°8957 du 10.10.13

Télécommunications

Les membres de la commission consultative des télécommunications ont été nommés. M. Bernard IDOUX, directeur des télécommunications, a été nommé représentant de l'OPT (suppléant : M. Auxence FAFIN, directeur adjoint). Plusieurs membres ont été désignés par la CCI afin de représenter les fournisseurs d'accès à Internet, les revendeurs d'équipements terminaux et les installateurs en télécommunications. Des représentants des consommateurs et de l'État ont également été nommés.

Arr. n°2013-2753/GNC du 01.10.13

JONC n°8957 du 10.10.13

Navires de plaisance

Un arrêté met en place un droit commun pour les navires de plaisance à utilisation commerciale. Il fixe le nombre de passagers pouvant embarquer à bord d'un navire de plaisance en fonction des conditions de navigation (type de navire, zone d'évolution, conditions de mer et de vent prévisibles, durée de navigation, etc.). Ce texte met également en place des obligations en fonction du nombre de passagers admis. Par exemple, sur les navires embarquant plus de 12 passagers, un système de gestion de la sécurité et un système de comptage et d'enregistrement des personnes embarquées doivent être mis en place.

Arr. du 13.09.13

JONC n°8960 du 22.10.13

AÉRODROME DE MAGENTA / CCI

La gestion et l'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta ont été confiées à la CCI par le Congrès à compter du 1^{er} octobre 2013 pour une durée de 5 ans. La CCI est désormais chargée de coordonner les actions des différents intervenants et d'assurer notamment les missions d'accueil du public et de surveillance de l'aérogare et de ses abords, de sécurité aéroportuaire, d'exploitation et d'entretien courant des infrastructures, ou encore de service de sauvetage et de lutte contre les incendies des aéronefs. Un certificat provisoire de sécurité aéroportuaire a été délivré à la CCI à cet effet.

Dél. n°317 du 30.08.13 — Arr. n°2013-2679/GNC du 25.09.13 — JONC n°8953 du 01.10.13

TAUX DE L'USURE AU 4^E TRIMESTRE 2013

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	7,96 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	3,75 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	4,77 %
- Découverts en compte	13,28 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	4,41 %

PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte	13,28 %
------------------------------	---------

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe	5,03 %
- Prêts à taux variable	4,45 %
- Prêts relais	5,29 %

Autres crédits

- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 ^F	20,23 %
- Entre 357 995 ^F et 715 990 ^F	15,17 %
- Supérieurs à 715 990 ^F	10,52 %

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamerez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devrez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

2013	0,04 %
2012	0,71 %
2011	0,38 %
2010	0,65 %
2009	3,79 %

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 6,60 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007, les loyers des locaux à usage

d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006).

IRL août 2013 : 119,51 / IRL septembre 2013 : 119,63

IRL octobre : 119,72*

- Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques : tél. 23 22 50 - dae@gouv.nc

INDICE ET TAUX

- Prix octobre 2013	104,45 %
- Prix octobre 2013 hors tabac	104,30 %
- Inflation 2013 hors tabac	+ 0,20 %
- Inflation générale 2013	+ 0,10 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMG horaire	899,32 ^F
- SMG mensuel	151 985 ^F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMAG horaire	764,63 ^F
- SMAG mensuel	129 189 ^F

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

- Plafond Cafat	349 400 ^F
- Plafond maladie Cafat / Ruamm	
- Tranche 1	490 700 ^F
- Tranche 2 (jusqu'à 5 073 500 F CFP)	490 701 ^F
- Plafond FSH (fonds social de l'habitat)	294 900 ^F
Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 - Article 2	
- Plafond Formation professionnelle	349 400 ^F
Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat : Tél. 25 58 00

ÉVOLUTION DU BT21

	2012	2013
Janvier	96	101,34
Février	96,23	101,30
Mars	98,43	101,29
Avril	98,67	101,44
Mai	99,01	101,66
Juin	99,16	101,70
Juillet	99,18	101,66
Août	99,20	101,67
Septembre	99,54	101,51
Octobre	100,15	101,45*
Novembre	100,02	
Décembre	100	

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - doc@cci.nc). Base 100 : décembre 2012.

* = Indice provisoire.

Des enseignes distinguées

L'alliance Champlain, en partenariat avec la CCI, la Chambre de métiers et de l'artisanat et l'association Nouméa centre-ville, vient de distinguer cinq commerces pour la pertinence du nom de leur enseigne.



18

BELLE ET RE-BELLE, LAURÉATE DU NAUTILE D'OR

En apprenant que sa boutique allait recevoir le Nautile d'or des mains de l'alliance Champlain, Delphine Puech, la propriétaire, s'est déclarée « enchantée, étonnée par cette initiative et comblée qu'un jury ait trouvé adéquat et beau le nom de mon enseigne. Beaucoup de clientes m'en font le compliment et j'ai choisi ce nom pour des raisons de communication pure, pour attirer ma clientèle sans ambiguïté sur mon activité ».

Contact :

Belle & re-Belle
65 rue Charleroi - Nouméa
Tél. : 26 33 45

L'objectif de l'opération *Florilège des enseignes calédoniennes*, lancée en août dernier par l'alliance Champlain, était de distinguer des commerces dont le nom de l'enseigne est porteur de sens et en adéquation avec leur activité. Si la valorisation de la langue française est le premier leitmotiv de l'alliance, il s'agit aussi pour les partenaires de l'opération de souligner l'importance du choix d'un nom. Il permet en effet d'identifier un magasin, son activité, de le reconnaître et de s'en souvenir, tout en se jouant des mots.

Pour être sélectionnées, les appellations des commerces devaient être rédigées en français ou en langues océaniques du pays, pas d'utilisation de mots étrangers ni d'anglicisme, un nom porteur de sens.

Particularité de l'opération: les commerçants n'ont pas eu connaissance de l'initiative et c'est le regard acéré du public calédonien qui a été sollicité pour envoyer la photo de son enseigne préférée. L'alliance a reçu plus de 200 photos dont 172 ont été présentées au jury.

Délibérations

Le 15 novembre dernier, des représentants de la CCI, de la CMA et de l'alliance Champlain se sont réunis à la Maison des artisans pour choisir les cinq enseignes à distinguer. Et c'est seulement à l'issue de ce vote que les enseignes primées ont appris qu'elles participaient à ce projet original.

C'est la boutique de dépôt-vente de vêtements *Belle et re-Belle*, qui s'est vue attribuer le Nautile d'or, la première des récompenses. Les quatre autres enseignes distinguées étant : *Le Boudoir*, boutique de lingerie fine à Nouméa, *Fou rire*, magasin d'articles de fête et de divertissement à Nouméa, *La Popotte*, restaurant au Mont Dore et enfin *La Case à coiffer*, salon de coiffure à Nouméa.

Les partenaires entendent bien renouveler cette opération qui permet de mettre à l'honneur les commerçants et artisans.

L'ALLIANCE CHAMPLAIN SOUTIENT LA CRÉATIVITÉ DES COMMERÇANTS

L'alliance Champlain agit depuis 1983 sur le Territoire pour la promotion de la langue française (concours de nouvelles, dons de livres...), et c'est dans cette perspective que s'inscrit le Florilège des enseignes calédoniennes. Pour Daniel Miroux, président de l'alliance : « Au delà de l'aménagement des commerces et de leur décoration, le choix du nom de l'enseigne est d'importance pour un commerce car il permet au client de savoir à quel type de magasin il a affaire. Quand en plus le nom de l'enseigne joue avec la langue, alors c'est à n'en pas douter un atout supplémentaire ».

LE SURF HÔTEL

NOUMEA

Que vous soyez une entreprise,
un CE, ou tout simplement
pour un repas entre collègues.

Le Surf hôtel vous propose
ses buffets de fin d'année,

devis & réservations au 75 75 66
ou par mail
commercial.hotelsurf@sofinor.nc



Authentiquement différents



Grands
Hôtels
DU NORD CALÉDONNIEN

Le Studio

24 24 77 / 75 75 66

rez@ghnc.nc / www.grands-hotels.nc  Les grands Hôtels du Nord Calédonien

PARTEZ TRANQUILLE, MIRAGE VOYAGES S'OCCUPE DE TOUT...

EN NOUVELLE-CALÉDONIE OU À L'INTERNATIONAL,
notre équipe est à votre disposition pour vous aider
dans l'organisation de vos séjours :
voyages sur mesure en famille ou entre amis,
voyage de noces, déplacements professionnels...

CONTACTEZ-NOUS !

MIRAGE VOYAGES

Anse Vata - À côté du Surf
Mail : contact@mirage.nc
Tél. 27 41 31 - www.mirage.nc
 Mirage Voyages



la-fabrik.nc



UN REGARD AUTHENTIQUE SUR LE MONDE



Les nouveaux billets dans les starting-blocks



Dossier

Impossible d'être passé à côté. Depuis le 22 octobre dernier, l'IEOM a lancé sa campagne de communication auprès du grand public. Son but ? Promouvoir l'arrivée imminente d'une nouvelle gamme de billets de francs CFP. Plus modernes, plus pratiques et plus sécurisés, ces nouveaux billets ont aussi l'avantage de dévoiler une véritable identité calédonienne. Décryptage.

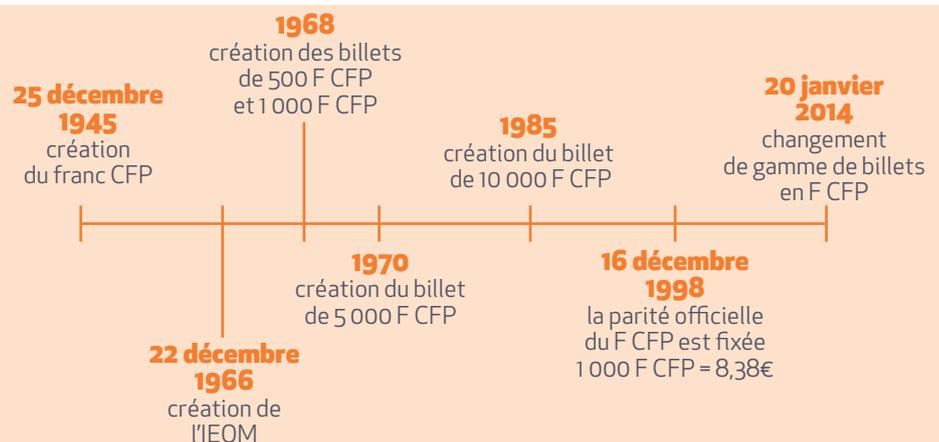
Compétence régalienne par excellence, la monnaie est un symbole fort de l'identité d'un pays. Et si la parité du franc CFP est fixée par l'État, l'Accord de Nouméa prévoyait que « des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphismes des billets de banque [devraient] être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous ». C'est dire l'importance que revêt le billet de banque, même dans une économie où la monnaie métallique et fiduciaire ne représente pas plus de 6 % de la masse monétaire globale. Mais, au-delà du simple aspect "esthétique", plusieurs préoccupations majeures sont à l'origine de ce changement qui, au final, ne devrait avoir que peu de répercussions sur le quotidien de chacun.

Moderniser la gamme existante

« Nos billets actuels sont caduques, ils ont atteint leur limite d'âge, souligne Charles Apanon, directeur de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) en Nouvelle-Calédonie. Les coupures ont toutes plus de 25 ans, voire plus de 40 pour les plus anciennes ! Il faut savoir que les premières (500 F CFP et 1 000 F CFP) ont vu le jour en

1968 ; quant aux plus récentes – celles de 10 000 F CFP –, elles datent de 1985. » Et cela commençait à poser problème pour l'organisme d'émission. « En termes de format, les billets actuels ne correspondent plus du tout aux standards internationaux contemporains ; ils deviennent donc chers à produire. D'autre part, les signes de sécurité sont eux aussi dépassés. Or, c'est le travail d'une banque centrale de se mettre au diapason en matière de sécurité », rappelle le directeur de l'institut.

Il était donc temps pour nos billets de se refaire une santé. À ce titre, les nouvelles coupures vont s'inscrire dans un véritable processus de modernisation. « En réalité, sur le plan économique, ce changement de gamme ne va pas bouleverser grand-chose, rassure le banquier central. La parité reste la même – celle fixée en 1998 – et les billets seront toujours identiques sur les trois territoires (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna). Seuls le format et les motifs vont être modifiés. On est très loin des problématiques auxquelles les métropolitains et les départements d'outre-mer ont dû faire face lors du passage à l'euro ! »



Les standards internationaux en ligne de mire

La nouvelle gamme de billets sera donc plus proche des normes contemporaines. « En ce qui concerne le format, les coupures seront plus petites, ce qui va rationaliser leur fabrication », précise Marie-Anne Lechevalier, chargée d'études à l'IEOM. En effet, avec un gain de surface allant de 30 à 40 % par rapport à la gamme actuelle, les nouveaux billets se rapprochent des standards de l'euro. « Il ne faut pas oublier que nos billets sont imprimés à l'imprimerie de la Banque de France, à Chamalières... là où l'on fabrique également des euros ! Se caler sur les standards de la monnaie européenne va nous permettre à la fois de moderniser le procédé d'impression et de proposer des billets beaucoup plus sécurisés. »

Du côté des utilisateurs quotidiens, la nouvelle gamme présente également de nombreux avantages. Plus compacts, les billets seront plus faciles à manipuler. L'effet de gamme sera, quant à lui, plus marqué : une couleur et un format spécifiques à chaque billet les rendront plus facilement identifiables. Fini le risque de confondre une coupure de 500 F CFP avec une coupure de 5 000 ! Pour les publics dits "plus sensibles",

UNE NOUVELLE COUPURE EN VUE ?

Longtemps évoquée, l'apparition du billet de 20 000 F CFP a finalement été laissée en suspens. Pourtant, la question de sa création reste légitime. « À la base, lorsqu'il a été créé, le billet de 10 000 F CFP était une coupure de thésaurisation. Mais depuis 1985 le coût de la vie a beaucoup évolué, souligne Charles Apanon, directeur de l'IEOM. Aujourd'hui, il a progressive-

ment perdu cette fonction. Du coup, une nouvelle coupure plus importante serait justifiée, d'autant plus qu'avec seulement quatre billets la gamme actuelle est très courte. Cependant, l'apparition du billet de 20 000 F CFP est conditionnée à une validation préalable des autorités locales des trois territoires. Le billet ne verra le jour que lorsque les territoires le valideront. »

ces nouveaux billets seront également plus accessibles que l'ancienne gamme ; ils intégreront, notamment, différents signes de reconnaissance pour les malvoyants. Enfin, ils seront dotés de signes de sécurité perfectionnés qui aideront les commerçants à reconnaître plus facilement les éventuels faux billets.

Une identité océanique

Soucieuses de préserver l'identité océanique, les autorités locales des trois collectivités ont choisi de valoriser le patrimoine du Pacifique sur les graphismes des billets. « La population océanique voue, historiquement, un fort attachement à sa monnaie, et particulièrement à ses billets,

précise Marie-Anne Lechevalier. Il était donc nécessaire de conserver une véritable identité locale pour que chacun les accepte et se les approprie au même titre que ceux qui existent actuellement. » C'est pourquoi les motifs et graphismes ont été choisis et validés par les autorités locales, après un concours qui a récompensé la graphiste calédonienne Sophie Eugène. Ainsi, chaque nouveau billet met en valeur la culture, l'architecture et la biodiversité des trois territoires.

Une mise en place progressive

La mise en circulation de la nouvelle gamme de billets doit se faire progressivement. Deux phases sont à distinguer dans

À QUOI RESSEMBLERONT LES FUTURS BILLETS ?

Coupure	500 F CFP	1 000 F CFP	5 000 F CFP	10 000 F CFP
Hauteur (mm)	66	66	73	73
Largeur (mm)	120	126	132	138
Couleur	Camaïeu de vert	Camaïeu d'orange	Camaïeu de bleu	Camaïeu de rouge
Motifs	Flore et végétation	Faune terrestre	Faune aquatique	Architecture



29 millions

C'est le nombre de billets émis par l'IEOM en 2012

ce processus. À compter du 20 janvier, vous pourrez retirer les nouveaux billets dans les distributeurs automatiques. Dans le commerce, la monnaie sera rendue – dans la mesure du possible – avec la nouvelle gamme. « *Durant cette phase de double circulation, les anciens billets comme les nouveaux auront cours légal, explique Marie-Anne Lechevalier. Les clients pourront régler leurs achats avec les deux types de coupures. Il est tout à fait possible que, pendant les premiers jours, certains distributeurs de billets continuent à délivrer ceux de l'ancienne gamme... tout comme il se peut qu'un commerçant à court de nouveaux billets se retrouve à rendre la monnaie avec des anciens ! Mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les ajustements se feront au fur et à mesure.* »

La seconde phase débutera, quant à elle, le 1^{er} octobre 2014. À partir de cette date, seuls les nouveaux billets seront acceptés.

En revanche, les anciennes coupures resteront échangeables auprès de l'IEOM, sans limitation de durée. Pour le directeur de l'institut, « *cette démarche est confortable. Par comparaison, ce n'est pas du tout le calendrier resserré du passage à l'euro en Métropole. Le temps consacré à l'échange devrait être plus que suffisant. Ensuite, si dans dix ans vous retrouvez des anciens billets dans vos tiroirs, vous pourrez encore venir les échanger à l'IEOM.* »

Les commerçants au centre du dispositif

Lors de la première phase, les commerçants seront en première ligne. « *Notre rôle sera de récupérer les anciens billets et de les remettre aux banques jusqu'à leur disparition* », explique Alain Peigné, vice-président du Syndicat des commerçants. Et si c'est un rôle central dans le dispositif, le vice-

président n'exprime pourtant pas de réelle crainte : « *Les contraintes pour les petites structures commerciales sont faibles. Nous allons devoir faire des remises séparées : il faudra certes être un peu plus vigilant qu'à l'accoutumée pour ne pas mélanger les deux gammes, et cela demandera sans doute un tout petit peu plus de temps ; mais lorsqu'on a qu'une seule caisse, ce n'est pas vraiment un problème ! Il n'y a que pour la grande distribution que cela risque d'être un peu plus compliqué du fait du nombre plus important de caisses, mais de notre côté ça devrait aller.* » Au contraire, le commerçant souligne même certaines répercussions positives que devrait engendrer ce changement de gamme. « *Le côté positif, c'est qu'il y a des chances que des anciens billets, thésaurisés sous les matelas, soient remis en circulation pour être échangés, ce qui risque d'impacter de la bonne manière notre économie !* »

Des formations préalables

Pour s'assurer du bon déroulement du changement, l'Institut d'émission d'outre-mer a, depuis quelques mois, mis en place des formations à destination des professionnels. À travers une collaboration avec

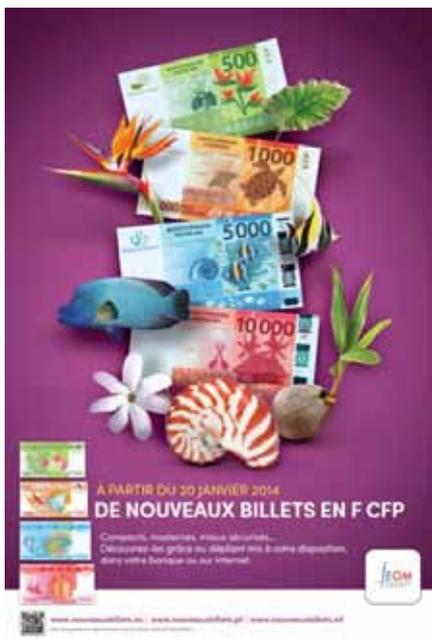
Le billet du berceau à la tombe...

Les billets ne sont pas éternels, et avant d'atterrir dans notre porte-monnaie, ils connaissent tout un cycle de vie.

- 1 • Au moment de la création de la gamme, les coupures en F CFP sont validées par les autorités des trois territoires de la zone d'émission : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna.
 - 2 • Puis les billets définitifs sont fabriqués et imprimés à la Banque de France par la Direction générale de la fabrication des billets, pour le compte de l'IEOM.
 - 3 • Ils sont expédiés dans les territoires d'outre-mer par des moyens sécurisés.
 - 4 • L'IEOM les reçoit et les émet auprès des banques du Territoire qui lui passent commande.
 - 5 • Les acteurs économiques, particuliers et commerçants, récupèrent les billets auprès des guichets ou des distributeurs automatiques.
 - 6 • Les billets circulent. On les utilise pour régler ses achats, puis ils sont déposés à la banque.
 - 7 • À la fin du cycle, la coupure revient à l'IEOM (via les banques). Elle est vérifiée, authentifiée, puis réémise si toujours en état.
- La durée moyenne de retour d'un billet à l'IEOM est de trois mois. Quant à sa durée de vie, elle est estimée entre 12 et 24 mois selon les coupures.



Ces maquettes ne représentent pas le dessin définitif des billets.



la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, les syndicats des commerçants et des importateurs ainsi que les professionnels des services et du tourisme, l'institut forme des référents (dans les commerces, banques, etc.) pour qu'ils deviennent eux-mêmes "formateurs-relais". « L'objectif est qu'ils apprennent à reconnaître les différentes caractéristiques des billets, précise Marie-Anne Lechevalier. Une fois que ces référents ont bien assimilé les différents signes de reconnaissance, c'est à eux d'assurer une petite formation en face-à-face avec leurs collaborateurs qui sont directement en contact avec la monnaie. »

« Être bien préparés »

Si la "passation" entre les deux gammes devrait s'opérer en douceur, deux périodes de pointe sont néanmoins à prévoir. « Au moment de la mise en circulation de la nouvelle gamme, juste après le 20 janvier, nous pensons qu'il va y avoir une recrudescence

28,4 millions

C'est le nombre de billets retirés de la circulation la même année

QUID DE L'EURO ?

Le changement de billets relance immanquablement la question d'un éventuel passage à l'euro. De passage sur le Caillou en juin dernier, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, s'était exprimé sur le sujet : « Cette nouvelle gamme de billets ne compromet en rien un éventuel passage à l'euro. Mais si cette modification doit avoir lieu un jour, elle prendra nécessai-

rement beaucoup de temps. Car en plus de la demande conjointe des territoires, le changement est soumis à l'accord de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe. D'ici là, l'investissement que représente la nouvelle gamme de billets aura été entièrement rentabilisé. »

du nombre de clients. Tout le monde va se précipiter pour découvrir les nouveaux billets, note Alain Peigné. De même, juste avant la date butoir, les gens vont vouloir à tout prix liquider leurs derniers billets pour éviter d'aller les changer. Il faudra donc être bien préparés. » Une formule qui trouve écho auprès d'un autre secteur central : celui de la banque. Pour Eric Wiard, directeur général adjoint de la BCI, « l'arrivée d'une nouvelle gamme de billets ne va pas provoquer de difficultés majeures, juste un pic d'activité. Le traitement simultané des deux gammes de billets va demander de l'organisation, notamment au début. Il faudra faire en sorte que les nouvelles coupures soient déployées dans l'économie calédonienne, et ce dès la date du 20 janvier. Pour les banques, la difficulté va être de conserver un bon service aux clients

pendant la phase de paramétrage des distributeurs automatiques en s'assurant qu'ils pourront retirer leur argent correctement... même s'il s'agit d'anciens billets. Tout cela va demander un peu d'adaptation et de mobilisation, mais pas d'inquiétude ! ». D'un point de vue technique, le discours reste le même : « Les nouveaux billets se rapprochent des standards internationaux, ils seront moins fragiles et plus faciles à entrer dans les automates... Il suffira juste de modifier quelques paramètres, puis de veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture de stock liée au rush des premiers jours ! En étant bien préparés, cela devrait se faire sans encombre... », conclut Eric Wiard.

Retrouvez toutes les infos sur vos nouveaux billets sur le site www.nouveauxbillets.nc

MONNAIE ET CIRCULATION MONÉTAIRE

Si l'arrivée d'une nouvelle gamme de billets est un changement majeur dans l'histoire du Franc Pacifique, l'importance du billet de banque et de la monnaie métallique doit cependant être relativisée eu égard à la circulation monétaire.

• En Nouvelle-Calédonie, les billets et pièces ne représentent que 6 % de l'agrégat étroit M1 de la masse monétaire (correspondant à la "monnaie liquide", immédiatement disponible comme moyen de paiement). Sur ces 6 %, 90 % sont des billets.

• Ils représentent 25 % de l'agrégat M1 à Wallis-et-Futuna et 10 % en Polynésie française. Le reste de cet agrégat réside dans les comptes de dépôt des agents économiques.

• En nombre de transactions, la carte bancaire est le mode de règlement le plus usité, suivi des chèques puis du virement. Les pièces et billets restent, au final, minoritaires.



L'e-administration en marche en province sud

Avec le lancement de son portail, l'administration provinciale présente un nouveau visage sur Internet. À partir d'une adresse unique – www.province-sud.nc –, il permet d'accéder à l'ensemble des dispositifs offerts par la collectivité.

Les administrations calédoniennes se modernisent, le portail Web de la province Sud en est une nouvelle preuve. « D'après l'Observatoire numérique de Nouvelle-Calédonie, le nombre d'abonnés à Internet a augmenté de 60 % en quatre ans, rappelle Frédéric Garcia, le secrétaire général. L'administration provinciale a voulu répondre aux attentes de la population qui souhaite accéder facilement à l'information. » Le portail de la province Sud regroupe trois sites : un site institutionnel et un site d'informations pratiques pour les jeunes (www.jeunes.nc) qui existaient tous deux auparavant. La grande nouveauté de cette offre est le site de services et de démarches en ligne : www.eprovincesud.nc

Six services accessibles en un clic

Un catalogue y recense près de 200 dispositifs provinciaux présentés sous la forme de fiches pratiques. Il est désormais possible d'entreprendre six démarches administratives en ligne, comme demander un permis de chasse ou accéder aux offres d'emploi gérées par la Direction de l'économie, de la formation et de l'emploi de la province Sud. Le pivot de ce système est le compte personnel que les usagers peuvent créer pour effectuer leurs demandes, puis les suivre sans avoir à se déplacer. « Ce service modifie le rapport que l'on peut avoir avec l'administration. C'est un moyen efficace et rapide de faire des démarches qui sont parfois perçues comme



un parcours du combattant ! Toutefois, il ne remplace pas, mais complète l'accueil physique de proximité mis en place dans les directions provinciales », tient à préciser Frédéric Garcia. Ce portail Web est appelé à évoluer dans les prochains mois avec de nouveaux services dématérialisés et des sites, dont un à destination du secteur économique. Une application mobile utilisant la géolocalisation pour se repérer dans les parcours de randonnée en province Sud est également prévue.

Besoin d'un espace pour vos événements ?

Profitez d'une structure adaptée



Le plus grand chapiteau de Nouvelle-Calédonie
900 m², 15 x 60 m
modulable, emménageable,
équipé ou vide

DEVIS SUR DEMANDE

La marque EnVol : un atout pour les entreprises

En février 2013, 10 entreprises se sont lancées dans l'obtention de la marque EnVol (Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement). Une démarche initiée par la CCI, en partenariat avec l'Ademe et la province Sud, dont l'objectif est d'accompagner les sociétés qui souhaitent mettre en place un système de management environnemental.

Depuis 2009, la Chambre de commerce et d'industrie, accompagnée par l'Ademe et les trois provinces, propose ce dispositif de labellisation EnVol destiné aux entreprises de moins de 50 salariés. « C'est un dispositif adapté aux petites et moyennes entreprises qui souhaitent mettre en œuvre rapidement une politique de management environnemental qui soit efficace et pertinente », souligne Matthieu Ladiesse, conseiller développement durable à la CCI. Et sans avoir à se lancer dans une démarche ISO 14001 beaucoup plus complexe, contraignante et lourde au regard de leurs taille et effectif. La marque EnVol est délivrée en Métropole par Afnor Certification et s'appuie sur le premier niveau du référentiel NF X 30-205, gage de sa performance.

Six étapes

En février 2013, la troisième édition de cette opération collective a regroupé 10 entreprises dans des domaines d'activité différents : le BTP, la collecte des déchets, etc. Toutes ont été accompagnées individuellement entre six et huit mois par le bureau d'études Auclair Dupont afin de mettre en œuvre la démarche qui comprend six étapes : son lancement auprès des salariés de l'entreprise, réalisation d'un état des lieux avec analyse environnementale et réglementaire, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions (déchets, éco-gestes, consommation énergétique...), formalisation de l'engagement et enfin organisation d'une réunion bilan pour faire le point sur les actions engagées, celles qui ont été ou non réalisées.

Les dossiers de demande d'attribution de la marque EnVol sont déposés sur le site Internet d'Afnor. Le certificateur métropolitain

réalise les expertises à distance et, selon les résultats, délivre la certification pour une période de cinq ans. « Ce sont ensuite aux entreprises à actualiser sur la plate-forme Internet leur dossier, leur plan d'actions car la marque peut leur être enlevée d'une année sur l'autre, explique Matthieu Ladiesse. Sur la période de cinq ans, un auditeur d'Afnor se déplacera également sur site pour vérifier le bon déroulement de la politique de management environnemental engagée par les entreprises certifiées EnVol. »

Fédérer et valoriser

S'engager dans une telle démarche est source d'avantages pour les sociétés. La marque EnVol est une certification qui leur apporte une image responsable vis-à-vis de l'environnement. Autour de ce projet emblématique, l'entreprise mobilise ses effectifs et fédère l'ensemble de ses salariés. « Ce dispositif lui offre par ailleurs une image valorisante sur son secteur d'activité », note Matthieu Ladiesse. Un dispositif qui permet en effet de se démarquer des concurrents puisque de plus en plus d'appels d'offres prennent en compte cette marque dans leurs critères de notation.

EnVol séduit les entreprises calédoniennes. À la fin de l'année 2013, 17 sociétés seront certifiées dans le cadre des trois sessions collectives initiées par la CCI.

Pour plus de renseignements sur la marque EnVol :

contacter le conseiller en développement durable de la CCI au 24 31 15
environnement@cci.nc

COÛTS FINANCIERS

- Pour les entreprises de 0 à 9 salariés : 36 000 XPF
- Pour les entreprises de 10 à 50 salariés : 42 000 XPF

Ce coût comprend l'audit par Afnor et la venue de l'auditeur sur le site. 50 % de la prestation du bureau d'études sont pris en charge par la province Sud et l'Ademe.

LES ENTREPRISES LABELLISÉES ENVOL OU EN COURS DE LABELLISATION

- Viva Environnement • EcoTRANS
- Sem Mont-Dore • Recycal • M2EC
- Solenzara Bati • La Ferme de La Coulée
- Confinesystem • Speedservices
- Enova

Sans oublier les sept entreprises labellisées précédemment :

- EMC • SKB • Sorocal • SPB
- Philippe Jarret Architecture • La Stanc
- Serei No Nengone



afnor
CERTIFICATION

ADME
AGENCE DÉPARTEMENTALE
DE LA RÉGION CCI DE LA NUISE

AVIVA
AVIA

En partenariat avec :
AVIVA
CCI
CCI
CCI

UN SERVICE PERSONNALISÉ, POUR UNE GESTION FACILITÉE DE VOS DÉCHETS

LOCATION DE CONTENANTS

Euroconteneur
Compacteur
Benne
Bac



COLLECTE DE DÉCHETS

Déchets Industriels Banals
Déchets métalliques
Déchets verts
Déchets inertes
Déchets recyclables
DASRI



CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Etudes déchets
Audit gestion déchets
Identification de filières

**VIVA**
ENVIRONNEMENT

E-mail : commercial@vivaenvironnement.nc

Tél : 26 47 57 / Fax : 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos
BP 7100 - 98801 Nouméa

- Besoin d'organiser un événement B to B ?
- Un séminaire ?
- Ou encore une incentive ?

- Une cible à toucher ?
- Un déficit de notoriété ?
- Un nouveau produit à valoriser ?

Rezo Events répond à vos besoins avec une offre sur-mesure !

Rezo Médias, une large gamme de supports de communication pour atteindre vos objectifs.



REZO SARL – 29 avenue Foch – BP 18 695 – 98 800 Nouméa Cedex – Tél. : 28 63 01

DEPUIS 30 ANS,
NOS AVIONS ONT FAIT
3500 FOIS
LE TOUR
DU MONDE.

Yannick - Lifou
Technicien de maintenance Aircalin

30^x
ans
Aircalin
Nouvelle-Calédonie

 **Aircalin**
Nouvelle-Calédonie

Le voyage aux couleurs du Pacifique

Une bonne nouvelle pour la formation : l'Essec arrive en Nouvelle-Calédonie

C'est pour répondre à un besoin de qualification et de montée en compétence des cadres et des emplois intermédiaires dans les entreprises calédoniennes, que l'Essec, école supérieure de commerce internationale, lance en 2014 une formation professionnelle continue diplômante en management opérationnel.



Les emplois de cadres et de professions intermédiaires se sont multipliés ces dernières années sur le Territoire, avec un niveau de qualification et de compétence disponible localement parfois insuffisant ou inadapté aux besoins du marché de l'emploi. Pour répondre à ces besoins et aussi soutenir l'emploi local, l'Essec, en partenariat avec Devenir, société de conseil en ressources humaines, propose aux cadres et agents de maîtrise calédoniens une formation professionnelle continue en management opérationnel. Une initiative largement soutenue par la CCI, partenaire de Devenir, pour qui la formation et le renforcement des compétences est un enjeu fort.

La formation en management opérationnel a fait ses preuves depuis 1989 en Métropole, depuis 9 ans dans les DOM et depuis 2 ans en Polynésie française. Parfaitement appropriée aux professionnels (50 % des étudiants de l'Essec sont des cadres en formation), l'accompagnement opérationnel des stagiaires et l'importance du relationnel dans la méthode, satisfont pleinement à leurs attentes. En effet, ce type de formation permet aux stagiaires de réaliser des changements notables dans la pratique de leurs fonctions professionnelles, tout au long du déroulement de la formation.

En adéquation avec la vie professionnelle

Le grand atout de cette formation en alternance est qu'elle est 100 % compatible avec une activité professionnelle prenante. Sur 18 mois, 5 jours sont consacrés à la formation toutes les 7 semaines, avec la volonté de ne pas couper les stagiaires de leur entreprise sur une semaine complète. Quand à la démarche pédagogique, professeurs et intervenants expérimentés de l'Essec fonctionnent en face à face avec les participants pour un partage d'expériences, des apports théoriques et des études de cas. Chacun des stagiaires doit mettre en pratique un projet sur un des axes étudiés au sein de sa propre entreprise qui donnera lieu à un mémoire pour l'obtention du titre de niveau II (Bac+4).

Dans une recherche d'accompagnement optimal, chaque stagiaire dispose également d'un tuteur Essec dédié ainsi que des supports de formation particulièrement pointus. Le choix des professeurs n'est pas laissé au hasard, ainsi pour la session 2014/2015, Jean-Marie Peretti, professeur et chercheur en ressources humaines et auteur de nombreux ouvrages de référence animera le thème Ressources humaines et Étienne Normand, professeur et également auteur d'ouvrages de référence, celui du Management.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Tous les métiers de management sont représentés dans les huit axes indissociables développés au cours de la formation.

L'amélioration des compétences relationnelles :

- management,
- ressources humaines,
- conduite du changement,
- négociation.

Le développement des compétences organisationnelles :

- marketing et commercial,
- démarche de projet,
- outils de gestion.

Le développement de la capacité de vision du manager à travers une démarche de business plan.

POUR QUI ET QUAND ?

Professions intermédiaires, cadres et agents de maîtrise, vous avez jusqu'à mi-février 2014 pour déposer votre dossier auprès de Devenir. Pour être admis : niveau Bac + 2 et quatre ans d'expérience professionnelle sont requis. Cependant l'Essec est ouvert aux candidatures atypiques.

• **Pour plus d'informations :**
contacter Xavier Moulies
Devenir au 78 05 18 et par mail
essec@mls.nc
Page Facebook : DevenirNC

Connaissez-vous votre consommation énergétique ?

Ce n'est pas un scoop : l'énergie est un poste budgétaire important pour les entreprises. Mais savez-vous avec précision comment maîtriser votre consommation énergétique ? Quels sont les secteurs les plus énergivores ? Et les procédures à engager pour réduire votre facture ? Ce test vous permettra de faire le point. À vous de jouer !



30

1 Qu'est-ce que la maîtrise d'énergie ?

- a. Mettre en œuvre des actions pour diminuer sa facture énergétique
- b. Se tourner vers les énergies renouvelables
- c. Réaliser un bilan carbone

2 Que devez-vous faire pour évaluer votre consommation énergétique ?

- a. Comparer avec la facture d'un confrère
- b. Demander à votre comptable
- c. Analyser vos factures d'électricité et votre abonnement

3 Qu'est-ce que la LED ?

- a. Une diode électroluminescente
- b. Une ampoule à incandescence
- c. Une lumière électrique dangereuse

4 En-dessous de quelle température ne doit-on pas régler son climatiseur ?

- a. En-dessous 18 degrés
- b. En-dessous de 20 degrés
- c. En-dessous de 24 degrés

5 Quel pourcentage de sa consommation en marche, un ordinateur consomme-t-il en veille ?

- a. De 10 à 20 %
- b. De 20 à 40 %
- c. De 40 à 50 %

6 Comment pouvez-vous réduire votre facture énergétique ?

- a. En organisant un roulement dans l'utilisation de vos équipements
- b. En réalisant un pré-diagnostic énergétique
- c. En remplaçant les ordinateurs par des machines à écrire

Pour plus de renseignements sur le pré-diagnostic énergie :

contacter le conseiller en développement durable de la CCI Tél. : 24 31 15
environnement@cci.nc

1a - 2c - 3a - 4c - 5b - 6b

REPONSES

Entre 0 et 2 bonnes réponses

Vous n'avez pas encore pris le temps de vous pencher sur votre consommation énergétique. Sachez qu'il suffit de quelques mesures pour diminuer votre facture. Vous ne savez pas comment faire ? Le pré-diagnostic énergie est une solution. C'est une étude qui permet de réaliser une première analyse de votre consommation énergétique, après une visite dans votre entreprise. Une fois pointés les postes les plus énergivores, des actions à court et moyen termes vous sont proposées pour agir sur votre facture. Vous faites des économies d'énergie, et a fortiori vous augmentez vos gains de productivité et votre performance.

3 ou 4 bonnes réponses

Vous êtes sur la bonne voie. Vous semblez vous intéresser à votre consommation énergétique et à sa maîtrise au sein de votre entreprise. Vous pouvez faire un pas de plus en contactant la CCI qui vous indiquera d'autres solutions pour faire des économies supplémentaires. Demandez notamment des informations sur le pré-diagnostic énergie.

5 ou 6 bonnes réponses

Vous êtes ce que l'on appelle un bon élève. Votre consommation énergétique est un poste que vous avez déjà pris en compte. Peut-être même avez-vous eu recours au pré-diagnostic énergie ?



OPT - NC - RCS NOUMÉA - 81 3320 - 3 RUE MONTCHOVET NOUMÉA

FORFAIT+

Le Samsung Xcover 2
à seulement
10 000 F*
au lieu de ~~46 900 F~~

Pour tout nouvel abonnement
Internet Mobile illimité
avec un engagement de 18 mois



Un service de l'OPT



1000
Appel gratuit

Appelez le 1000 pour prendre rendez-vous dans l'une des agences OPT ou souscrivez directement à ce service dans un magasin partenaire.



* Offre valable du 1^{er} décembre 2013 au 31 janvier 2014 dans la limite des stocks disponibles. Photo non contractuelle.
www.opt.nc
f

Dumez

PARTENAIRE DE VOS PROJETS, DE L'ÉTUDE À LA RÉALISATION.

Terrassement généraux • Travaux routiers • Génie-civil • Travaux portuaires • Viabilisation de lotissements

RT1 Auteuil • Dumbéa • BP2086 • 98846 Nouméa Cedex
Tél : 41 40 40 • Fax : 41 13 68
Mail : entreprisedumez-caledonie@dumez.nc



www.nazaf.com

Groupement d'intérêt économique ou société en participation ?

Le GIE (groupement d'intérêt économique) et la SEP (société en participation) permettent à des entreprises déjà existantes de se regrouper afin d'améliorer, de faciliter ou développer leur activité, ou d'établir des stratégies de partenariat, tout en conservant leur autonomie : chacun des membres ou associés conserve une indépendance totale dans la conduite de son activité, sauf dans les domaines où une action commune est nécessaire.



32

Qu'est-ce qu'un GIE ?

Le GIE est un groupement d'entreprises préexistantes doté de la personnalité juridique, mais ce n'est ni une société, ni une association : il permet à ses membres de collaborer plus simplement qu'en société, et de se distribuer des bénéfices, ce qui est interdit dans une association. Le but du GIE est de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité. En résumé, le GIE n'a pas pour objet de faire des bénéfices pour lui-même, mais d'en faire faire à ses membres.

Et une SEP ?

La SEP est également un cadre de coopération entre des personnes physiques ou morales, qui leur permet de réaliser des opérations déterminées (gros chantiers, études, coopération inter-entreprises, recherche, etc.). Contrairement au GIE, elle n'est pas dotée de la personnalité juridique puisqu'elle n'est pas soumise à immatriculation.

À quoi sert la personnalité juridique ?

Ayant la personnalité morale, le GIE a une existence à part entière à l'égard des tiers : il peut contracter en son nom, introduire un recours en justice, et est doté de son propre patrimoine.

Au contraire, la SEP étant dépourvue de personnalité juridique, elle ne bénéficie pas des prérogatives des personnes morales : la SEP ne peut agir en justice, et aucune action ne peut être dirigée contre elle. Seuls les associés peuvent être mis en cause et agir individuellement. De même, la société ne peut être mise en redressement ou en liquidation judiciaire. Enfin, la SEP n'est pas pourvue d'un patrimoine propre.

Dans quel cas recourir à ces structures ?

Souvent, les petites structures qui envisagent de s'associer redoutent les frais, les lourdeurs et le formalisme d'une création de société, alors qu'ils ne sont pas certains

de la pérennité de leur association. Grâce au GIE et à la SEP, les entreprises peuvent aménager et encadrer leur collaboration tout en conservant leur indépendance et leur individualité. Ils permettent de tester une éventuelle entente avant de créer une société, de coopérer ponctuellement sur certains projets comme un appel d'offres ou un contrat spécifique, ou de réaliser certaines actions communes.

Quel est l'objet du GIE et de la SEP ?

L'objet du GIE et de la SEP peut être civil ou commercial, avec comme condition pour le GIE que l'activité soit en rapport direct avec celle de ses membres. Par exemple, des commerçants peuvent se regrouper pour obtenir des prix plus intéressants auprès de fournisseurs, des entreprises du BTP pour répondre à un appel d'offres, ou encore des laboratoires pour mener des recherches. Si plusieurs entreprises souhaitent se regrouper pour promouvoir une activité nouvelle, ce

n'est pas le GIE qui convient mais plutôt une structure classique de société.

Combien de membres faut-il pour créer un GIE ou un SEP ?

Les deux types de structure doivent comporter au moins deux membres, mais il n'y a pas de maximum. Pour être membre d'un GIE ou associé d'une SEP, il suffit d'exercer une activité professionnelle indépendante, en tant qu'entreprise individuelle ou personne morale (société ou GIE par exemple). Ainsi, il peut s'agir d'un regroupement de commerçants, d'agriculteurs, de prestataires de services. Concernant le groupement d'entreprises, l'activité économique doit trouver son prolongement dans celle du GIE.

Y a-t-il un capital minimum ?

Le GIE peut être constitué avec ou sans capital. Si les membres décident d'en constituer un, le contrat constitutif du groupement devra prévoir les différents apports en numéraire, en nature ou en industrie, mais la composition du capital est libre.

Dans la SEP, il n'y a pas de capital social : n'ayant pas de patrimoine, chaque membre reste propriétaire des biens qu'il apporte et qui sont simplement mis à disposition de la structure.

Quelle est la responsabilité des membres ?

Dans la SEP, chaque associé contracte en son nom personnel et est seul engagé à l'égard des tiers. Toutefois, si les participants agissent en qualité d'associés à l'égard des tiers, tous les associés seront tenus, avec solidarité si la société est commerciale, sans solidarité dans les autres cas.

Dans le GIE, la responsabilité des membres est indéfinie et solidaire pour toutes les dettes du groupement : chacun des membres ou associés est donc responsable sur l'ensemble de son patrimoine personnel de toutes les dettes du groupement, qu'elles soient de son fait ou non. Ainsi, un créancier peut s'adresser à l'un quelconque des membres pour obtenir le paiement de la totalité de la créance. Il appartiendra au membre qui aura désintéressé le créancier de se retourner contre les autres membres pour en obtenir le remboursement, d'où l'importance de prévoir dans le contrat de groupement ou les statuts, la contribution égale ou proportionnelle aux dettes de la société.

Quels sont les organes présents dans ces entités ?

Dans le GIE, trois organes sont obligatoires : une assemblée délibérante (composée des

membres du groupement), un organe de gestion, et un contrôleur de gestion. Les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante (convocations, pouvoirs, conditions de majorité) sont définies dans le contrat constitutif. En principe, un membre égale à une voix, mais le contrat peut prévoir une règle différente.

L'organe de gestion est composé d'administrateurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi ou en dehors des membres, et éventuellement d'un président. Le mode de nomination et le nombre de dirigeants sont fixés par le contrat constitutif. Il est possible de les rémunérer.

Le contrôleur de gestion (obligatoirement une personne physique, membre ou pas, mais il ne doit pas être administrateur) rend compte des modes d'exploitation et de direction employés par les administrateurs.

Dans la SEP, il faut nommer un ou plusieurs gérants. À défaut, tous les participants ont cette qualité. Il y a également une assemblée d'associés.

Quelles sont les formalités de création ?

Le GIE requiert la rédaction d'un contrat constitutif, qui doit être enregistré auprès des services fiscaux, et déposé au centre de formalités des entreprises de la CCI en vue de l'immatriculation.

S'agissant de la SEP, la rédaction de statuts n'est pas obligatoire mais vivement conseillée pour des questions de preuve. Une fois les statuts adoptés, ils doivent être enregistrés auprès des services fiscaux.

Quel statut fiscal et social ?

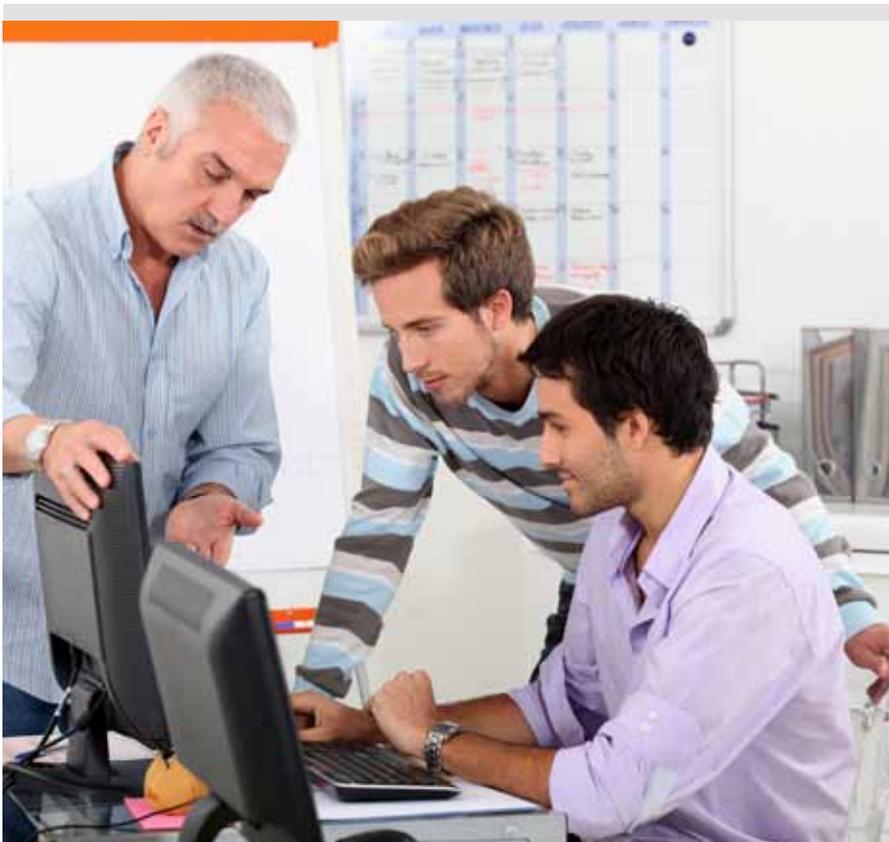
Dans les deux cas, chaque membre déclare la part lui revenant à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Une autre déclaration devra être remplie sur laquelle vont figurer les charges et les recettes globales ainsi que la répartition prévue dans les statuts pour le partage des bénéfices.

Les gérants de SEP et administrateurs de GIE sont affiliés au RUAMM.

Sources : Articles 1871 à 1872-2 du code civil. Articles L.251-1 et suivants du code de commerce.

❖ Pour plus d'informations :

Service informations juridiques de la CCI :
24 31 32 / jur@cci.nc
Direction des services fiscaux 25 75 00



SARL

On me propose de participer à une gérance bénévole dans une SARL, alors que je suis déjà salarié dans une autre structure. Quels sont les risques pour moi ?

La gérance peut effectivement être assurée « bénévolement » par une personne non associée. Cependant, si vous acceptez ce poste, votre responsabilité civile et/ou pénale est engagée. Il faut donc que la proposition se base sur vos compétences et non sur le besoin d'un gérant de paille pour dissimuler l'identité du véritable gérant de la société. Enfin, la gérance demande véritablement de s'investir dans la société, ne serait-ce que pour contrôler sa viabilité. A ce propos, la poursuite de l'activité d'une société alors qu'elle connaît des difficultés financières peut être considérée comme une faute de gestion qui engage la responsabilité personnelle du gérant.

Enfin, il faudra vérifier auprès de votre employeur que vous ayez le droit d'exercer une activité professionnelle, même non rémunérée, dans une autre structure, d'autant plus si vous êtes lié par une clause d'exclusivité et/ou de non concurrence.

IMPORT

Pour mon activité, j'ai besoin d'importer certains produits. Comment faire pour déterminer les taxes douanières ?

Pour obtenir les taxes applicables sur un produit, deux possibilités : soit vous vous rendez au service Documentation de la CCI, qui vous aidera à trouver les codes

douaniers de vos produits ainsi que les différentes taxes appliquées en Nouvelle-Calédonie, soit vous consultez le document en ligne sur le site de la Direction régionale des douanes, www.douane.gouv.nc

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en Nouvelle-Calédonie, tout produit entrant, quel que soit le pays d'origine, est soumis à la TGI, taxe générale d'importation, à la TBI, taxe de base d'importation, à la taxe portuaire si le produit arrive par bateau, ou à la TFA, taxe sur le fret aérien s'il prend l'avion. À cela peuvent s'ajouter des droits de douane si le produit n'est pas d'origine Union européenne. Droits de douanes, TGI, TBI ou TFA se cumulent et s'appliquent sur une valeur CAF, coût-assurance-fret. Cependant avec l'attendue taxe générale sur les activités (TGA) au 1^{er} juillet 2014, la donne va changer. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le service Documentation de la CCI : tél. 24 31 20 - doc@cci.nc

DROIT DU TRAVAIL

Un de mes salariés a démissionné. A-t-il droit à des heures pour recherche d'emploi ?

Si votre entreprise dépend par exemple de la convention collective « Commerce et divers » ou de celle de l'« Industrie », le salarié dispose pendant son préavis d'une journée par semaine pour rechercher un emploi, au même titre que s'il avait été licencié. Ce temps est pris selon les nécessités du service, soit globalement en fin de contrat, soit journée par journée, soit encore heure par heure. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un conseiller de la Direction du travail et de l'emploi.



AGENDA

ECHÉANCES FISCALES

Mardi 31 décembre

IRVM, impôt sur les revenus des valeurs mobilières

Déclaration et paiement pour les bénéfices réputés distribués d'établissements stables situés en Nouvelle-Calédonie si exercice clos au 30 juin

Mercredi 15 janvier 2014

CES - Contribution exceptionnelle de solidarité

Déclaration et paiement si l'employeur réside en métropole.

Lundi 20 janvier 2014

IRVM, impôt sur le revenu des valeurs mobilières

Déclaration et paiement pour les obligations, bons de caisse, emprunts, jetons de présence et autres rémunérations d'associés.

vendredi 31 janvier 2014

Contribution des patentes CES

Paiement si l'employeur réside en Nouvelle-Calédonie.

Samedi 1^{er} février 2014

Impôt sur le revenu

Option pour le régime réel d'imposition

Samedi 15 février 2014

Déclaration nominative des salariés

Les entreprises de 20 salariés au moins sont tenues de réserver en priorité à des personnes handicapées 5 % de leurs emplois. Elles reçoivent chaque année au mois de décembre une déclaration annuelle des travailleurs handicapés : la date limite de retour est le 15 février de l'année.





LUXURY CAR
IMPORT

LE SPÉCIALISTE DU VÉHICULE DE PRESTIGE
ET D'EXCEPTION

*Votre nouveau show room
ouvre ses portes*

Venez découvrir
des modèles uniques



Une boutique
d'huiles et des pièces
haut de gamme

PLUS DE RENSEIGNEMENTS AU 29 17 17 - 22 RUE GEORGES CLAUDE (AU DESSUS DE BARGIBANT) - DUCOS

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

je passe à l'action !



Magali Callega
Directrice de la SIEM,
les Eaux du Mont-Dore

Mon témoignage en vidéo
sur www.cafat.nc



Avec la CAFAT, mettre en place une démarche de prévention dans votre entreprise, c'est simple !
Avec les conseils et les solutions proposés par le service Prévention de la CAFAT, vous pouvez,
vous aussi, aménager les dispositifs de protection de vos salariés.



Chefs d'entreprises,
un conseil, une question ?
contactez notre service prévention

FFF Prévenir, c'est notre métier


CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



RW STEEL

[**TOUT METAL - Serrurerie**
Charpente - Couverture
Maintenance Industrielle]



Tél. : 78 01 09
rw_steel@yahoo.fr

Tontouta *Services*



• **Espaces verts** • **Ramassage déchets**

Tontouta Services : BP 24 - 98 840 Tontouta - Tél/Fax : 35 11 40 - GSM : 78 11 67

Intéressé par une reprise d'activité ? Le Pôle appui aux entreprises de la CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisés pour faciliter le lancement de votre projet.

SERVICES

✦ **Agence Immobilière Activité de gestion locative** (gestion + syndic). Cession majoritaire de parts sociales cause retraite. Située en province sud. Plus de 10 ans d'ancienneté. Activité stable. Effectif : moins de 5 salariés. Chiffre d'affaires de 20 à 25 MF. Prix : 43 MF.

✦ **Société de réalisation d'enseignes, signalétiques, marquage véhicules, vitrines...** Cession majoritaire cause changement d'activité du dirigeant. Moins de 5 ans d'ancienneté. Activité stable. Effectif : moins de 5. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Prix : 6 MF.

✦ **Entreprise de transport de personnes Tontouta-Nouméa.** Flotte de 5 véhicules Cession majoritaire. Urgent cause santé. Activité en croissance. Moins de 5 ans d'ancienneté. Effectif : moins de 5 salariés. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Prix : 13 MF.

✦ **Crèche service puériculture** en province sud. Plus de 10 ans d'ancienneté. Cession majoritaire cause retraite. Activité stable et rentable avec liste d'attente importante. Effectif : moins de 5. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Prix : 8,5 MF.

COMMERCE

✦ **Rocher Magasin d'alimentation générale** de 220 m² sur Nouméa. Plats cuisinés, poissonnerie, bazar, vêtements. Immobilier également disponible à la vente. Plus de 10 ans d'ancienneté. Cession majoritaire cause retraite. Activité stable, forte progression possible sur la marge. Effectif : de 5 à 10. Chiffre d'affaires : de 100 à 300 MF. Prix : 110 MF.

INDUSTRIE PRODUCTION

✦ **Pépinière + foncier de 33 ha.** Grands sujets, gazières, divers. 8 ha exploités 25 ha libres dont 8 ha prêts à une exploitation immédiate. Eau et électricité sur l'ensemble de la parcelle. Province sud. Activité en croissance, contrats avec clientèle. Cession majoritaire cause retraite. Effectif : de 11 à 30. Chiffre d'affaires : de 51 à 100 MF. Prix : 133 MF.

✦ **Truck Maintenance d'engins roulants, de camions, de grues, de véhicules utilitaires.** Province sud. Moins de 5 ans d'ancienneté. Activité en croissance, marchés signés. Cession cause retraite. Effectif : moins de 5. Chiffre d'affaires : de 100 à 300 MF. Prix : 150 MF.

✦ **Charpentier construction de maison en bois, charpentes, chalets, decks...** Province sud. Activité en croissance avec carnet de commandes. Cession majoritaire cause retraite. Plus de 10 ans d'ancienneté. Effectif : de 11 à 30. Chiffre d'affaires : de 100 à 300 MF. Prix : 32 MF.

En partenariat avec Cessions Acquisitions.

Vous souhaitez évaluer, acheter ou vendre une entreprise ?

Contact : 23 71 67 - www.cessionsacquisitions.nc

Immeuble Le Fuji - 16 rue Bichat - 98800 Nouméa CP158 T

Garantie Trésor Public



NOUVELLE-CALÉDONIE

FÊTES ET DÉCO

✦ **Salon de l'artisanat d'art de Noël**

Du 14 au 22 décembre
Maison des artisans, Nouville
Tél.: 27 56 85 / 77 30 90

AUSTRALIE

AFFAIRES

✦ **AIME**

Les 18 et 19 février 2014
Asia-Pacific Incentives and Meetings Expo, plus de 750 exposants spécialisés dans l'organisation de voyages d'affaires, de réunions et d'événements.

Melbourne Convention and Exhibition Centre
www.aime.com.au

MODE ET ACCESSOIRES

✦ **Fashion Exposed**

Du 22 au 24 février 2014
Le rendez-vous annuel des professionnels de l'industrie de la mode en Australie.

Melbourne Convention and Exhibition Centre
www.fashionexposed.com

MÉTROPOLE

NAUTISME



✦ **Nautic**

Du 7 au 15 décembre 2013
Plus de 800 exposants pour découvrir les nouveautés nautiques de la

saison à venir.

Paris, Porte de Versailles
www.salonnautiqueparis.com

LOISIRS



✦ **Salon de la plongée sous-marine**

Du 10 au 12 janvier 2014

16^e édition placée sous le signe de

l'engouement du public familial pour la plongée.

Paris, Porte de Versailles
www.salon-de-la-plongee.com

DÉCORATION



✦ **Maison&objet Paris**

Du 24 au 28 janvier 2014
3 000 marques représentées dans les domaines de

l'art de vivre, de la mode-maison, de la décoration intérieure et du design.

Paris Nord, Villepinte
www.maison-objet.com

Et pour la première fois en **ASIE** :

✦ **Mode&objet Asia**

Du 10 au 13 mars 2014
Singapour, Marina Bay Sands
www.maison-objet.com/asia

HABITAT

✦ **Rénover**

Du 30 janvier au 2 février 2014
Salon spécialisé dans les produits et services destinés à l'amélioration de l'habitat.

Paris, Porte de Versailles
www.salonrenover.fr

AGRICULTURE

✦ **Salon de l'agriculture**

Du 22 février au 2 mars 2014
La Chambre d'agriculture en partenariat avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie organise la représentation de la Nouvelle-Calédonie. Exposition et vente de produits locaux. Ce salon attire près de 700 000 visiteurs chaque année. La Nouvelle-Calédonie y est présente pour la 16^e fois.

Paris, Porte de Versailles
www.salon-agriculture.com

CHINE

AUTOMOBILE

✦ **Automechanika**

Du 10 au 12 décembre 2013
Salon international de l'automobile et de l'équipement réservé aux fournisseurs.

Shanghai New International Expo Centre

automechanika.messefrankfurt.com

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve.

N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

RIVIÈRE-SALÉE

Deuxième plus grand quartier de Nouméa, Rivière-Salée ressemble à une petite ville dans la ville avec tous les services dont il est doté. **Sud Infos** part à la découverte de ce secteur à travers son histoire, ses aménagements et des témoignages d'habitants qui participent à la vie de leur quartier résolument tourné vers l'avenir. Au menu également, des portraits d'entrepreneurs, d'associations et d'organismes impliqués, chacun à leur manière, dans le développement durable.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 600 F.



Anniversaire



En cette fin d'année 2013, **Made In** signe un « spécial anniversaire » pour célébrer ses dix ans d'existence. Le magazine est officiellement né en décembre 2003 à l'initiative de Philippe Germain, alors président de la FINC, de Carol Vassilev et de Romain Babey. Ce numéro aborde aussi la question de la préférence locale. En présentant les conséquences de ce choix sur le Territoire ou encore le point de vue d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, ce dossier tente d'expliquer pourquoi il faut miser sur les productions calédoniennes.

Disponible en consultation au service Informations économiques de la CCI.

PÉDAGOGIE

Surfant sur le succès de la 20^e édition du mois du patrimoine en province sud sur le thème de la mine, qui a attiré plus de 8 000 visiteurs, **Mines** propose une découverte des vestiges de la mine de Thiébaghi, un exposé sur le nickel dans les programmes scolaires et se fait le relais des journées pédagogiques organisées pour les primaires par le CIE, en partenariat avec Vale NC. Le magazine traite également, de manière pédagogique, des sujets complexes comme l'hydrométallurgie, les cours du nickel ou encore la contribution minière métallurgique.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 600 F.



Développement



Porté par l'usine de Vavouto, l'investissement privé en province nord est désormais une réalité même s'il est pour l'heure limité à la zone VKP. À travers le témoignage de plusieurs entrepreneurs, **VKP Infos** revient sur les conditions d'installation dans le nord de ces petites et moyennes entreprises, et sur leur apport pour la région. Également au sommaire, la première expédition de fer-nickel par Koniambo Nickel SAS vers ses clients asiatiques producteurs d'acier inoxydable.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 500 F.

Agroalimentaire

Qu'ils élèvent du bétail, embouteillent de l'eau ou mettent en conserve des plats préparés, ces travailleurs appartiennent au même secteur : celui de l'agroalimentaire. **Votre Économie** se penche sur ce domaine d'activité qui représente 3 555 salariés et plus de 3 % du PIB du Territoire, et s'interroge sur son poids dans l'économie calédonienne. Le

magazine s'intéresse aussi au secteur de la pêche en décrivant le circuit du poisson de l'océan à l'assiette, et propose l'interview de Yannick Couète, directeur de la Chambre d'agriculture, qui fait le point sur une année marquée par les intempéries du mois de juillet.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 200 F.





LA PROVINCE SUD AIDE LES ENTREPRISES

Les secteurs concernés

1

ÉCONOMIE
GÉNÉRALE

2

ÉCONOMIE
VERTE

3

ÉCONOMIE
RURALE

4

ÉCONOMIE
MARITIME



Les dispositifs de la province Sud

CASE

CODE DES AIDES POUR
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

SudInnovation
FONDS D'AMORÇAGE
en partenariat avec **bpi**france

FGPS

FONDS DE GARANTIE
DE LA PROVINCE SUD

 **PromoSud**
Société de Financement et de Développement de la province Sud

Renseignez-vous :

1 2

**DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI (DEFE)**

30, route de la Baie-des-Dames
Ducos Le Centre et Le Forum du Centre
Tél. 23 28 30 - defe.contact@province-sud.nc

3 4

**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT RURAL (DDR)**

6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. 20 38 00 - ddr.contact@province-sud.nc

LA VIE CHÈRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

En Nouvelle-Calédonie, les prix sont gelés
jusqu'au 31 décembre 2014.

Loi du pays n°2013-7 adoptée au congrès le 30 août 2013.

Gel des Prix



Les acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux ont convenu de geler les prix des produits et des services jusqu'au 31 décembre 2014, d'appliquer une baisse générale de 10% sur les prix de plus de 500 articles en magasin et d'étendre le contrôle des marges à de nouvelles catégories.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE